

## VERBATIM - RENCONTRE DE PROXIMITE – CHOISY-LE-ROI

---

### **Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous. On attend juste quelques minutes encore parce qu'il y avait beaucoup de personnes qui se sont inscrites et on voudrait les attendre pour commencer tous ensemble. Juste 5 minutes et après on va commencer. Merci.

Cette fois, nous pouvons vraiment commencer. Bienvenue à toutes et à tous, je suis Agnese BERTELLO, je suis une des membres de l'équipe du débat public Eau Potable en Île-de-France et je serai ce soir l'animatrice de la rencontre. C'est la première rencontre de proximité de ce débat et donc c'est un moment très important pour nous tous. Je vais tout d'abord donner la parole au maire, M. PANETTA, pour ce mot d'accueil. C'est à vous.

### **M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi**

Bonsoir à toutes et à tous. Madame la Présidente de la commission, Paola OROZCO, bienvenue. Monsieur le Sénateur, Christian CAMBON, se fait excuser, il avait à tenir une réunion concédant à la présidence du Sénat. Messieurs les Vice-Présidents, Luc STREHAIANO et Richard DELL'AGNOLA, merci de votre présence. Et puis, chères Choisyennes, chers Choisyens, s'il y a des associations, bienvenue aussi. C'est un honneur qui est fait à Choisy-le-Roi de vous accueillir pour un sujet ô combien important. Lorsque l'on m'a sollicité, bien sûr, pour cette organisation et pour le prêt d'une salle, nous n'avons pas hésité puisque, en tant qu'administrateurs du SEDIF, c'est un devoir. Je vous accueille et j'en suis très heureux, au nom du président du SEDIF, M. André SANTINI, en ma qualité de maire de Choisy-le-Roi et de vice-président du syndicat, pour cette première réunion de proximité organisée dans le cadre du débat public sur l'eau potable en Île-de-France.

Nous sommes ici à proximité d'un lieu historique qui fait la fierté de notre ville, de notre patrimoine local : l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi qui est implantée sur notre territoire en bordure de Seine depuis 1861, date à laquelle la première pompe à feu a été installée. Il y a eu bien du chemin depuis et nous en avons encore beaucoup devant nous, comme nous allons le voir tout à l'heure. En perpétuelle évolution, elle a vu au cours des décennies l'implantation de nouvelles technologies avec comme seule boussole une eau toujours plus sûre pour satisfaire nos usagers. La santé des usagers a toujours tenu à cœur le SEDIF et il l'a prouvé, chaque année passant, à votre service. Les techniques les plus modernes pour rendre l'eau du fleuve propre à la consommation et conforme à la réglementation sanitaire sont mises en œuvre au quotidien. Au travers de notre projet d'implantation d'une nouvelle unité de filtration membranaire haute performance, notre objectif premier est sanitaire. Il est de retirer de l'eau produite un maximum de micropolluants, de perturbateurs endocriniens et de résidus médicamenteux. C'est une eau d'encore meilleure qualité, plus pure, mais aussi sans calcaire et sans chlore qui serait proposée aux usagers de Choisy et de nos 133 communes membres à l'horizon 2030-2032.

La mise en place de techniques de potabilisation, aussi performantes soient-elles, permettant de répondre et d'anticiper les normes sanitaires toujours plus exigeantes ne doit pas nous faire oublier qu'il est aussi primordial de protéger la ressource. N'opposons pas le curatif et le préventif, il faut mener les deux de front. Prévenir les pollutions et chercher à les réduire sont des actions complémentaires au traitement et sont indispensables pour reconquérir la qualité de l'eau des cours d'eau et des milieux aquatiques. Les changements climatiques auxquels nous sommes confrontés rendent nécessaire une vigilance de tous les instants. Mais, ne pas entreprendre cette lutte contre les pollutions alors que des solutions techniques existent, pour un coût désormais accessible et maîtrisable, constituerait un manque de respect par le SEDIF de ses obligations de mission de service public. J'insiste, il s'agit bien de mission de service public.

### **Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Monsieur le Maire, je dois vous rappeler que vous avez encore une minute ; ce ne sont que 5 minutes.

### **M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi**

Combien ? Encore une heure ?

---

débat public organisé par

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Deux minutes pour terminer.

**M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi**

J'ai terminé.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

OK. Vous me pardonnez, mais je suis le gardien du temps.

**M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi**

Très bien, je fais vite. De plus, il pourrait être accusé de ne pas avoir respecté l'application des principes de prévention et de précaution, principes consacrés par la Constitution que bien évidemment nous nous attelons à respecter. Le service public de l'eau a pour ambition non seulement d'être parmi les précurseurs de l'application des réglementations transposant la directive européenne « Eau Potable », mais aussi de les anticiper pour préserver la santé actuelle et future de ses usagers. Bonne réunion à toutes et à tous, merci de votre présence.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci d'avoir respecté les temps. D'abord, je voulais vous présenter le déroulé de la soirée et vous présenter aussi les intervenants. Alors, nous avons deux temps forts :

- Un premier temps dédié à partager avec vous toutes les informations qui concernent le projet et qui concernent les enjeux liés au projet.
- Un temps de travail ensemble et c'est bien pour cela que vous êtes assis à une table, vous avez des canevas, vous avez un facilitateur parmi vous qui vous aidera et qui facilitera l'échange entre vous.

Donc, une première présentation de la CNDP du débat public Eau Potable en Île-de-France qui sera faite par Paola OROZCO-SOUËL qui est ici avec moi et qui est la présidente de la Commission particulière du débat public. Après, nous aurons la présentation du projet par le SEDIF et RTE. Pour le SEDIF, nous avons Coralie DUPLAN-GIRAUD et Yannick PETILLON qui sont chargés d'étude et de projet à Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi pour le SEDIF. Pour RTE, nous avons Christine TORNATORE, responsable du projet. Après, il y aura un moment de restitution de l'atelier sur l'environnement qui sera fait par François GUGUEN qui est l'un des membres de la Commission particulière du débat public Eau Potable en Île-de-France. Nous aurons après la session questions-réponses, une demi-heure pour recueillir toutes vos questions et pour y répondre de la meilleure façon possible. S'il y a beaucoup de questions et pas trop de temps, on pourra quand même répondre sur le site internet, donc on va recueillir toutes les questions que vous avez et on y travaillera peut-être après si le temps n'est pas suffisant.

Le deuxième temps fort, c'est effectivement le temps de travail en sous-groupes. Donc, vous aurez à remplir un canevas, vous serez aidés par les facilitateurs, il y a plusieurs questions qui sont écrites sur ce canevas auxquelles vous pourrez répondre ensemble, en échangeant entre vous, mais là je m'arrête parce que c'est vraiment le facilitateur qui va vous expliquer. Après, chaque rapporteur pourra, en plénière, présenter les résultats de ce travail au reste du public.

Pour commencer, je vais passer la parole à Paola OROZCO-SOUËL pour présenter la CNDP.

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, Agnese. Merci à vous tous d'être présents, bonsoir également. Je suis, comme vient de le dire Agnese BERTELLO, présidente de l'équipe qui organise ce débat public sur l'eau potable en Île-de-France et je vous fais une brève présentation de la Commission nationale du débat public qui est une autorité administrative indépendante de l'État, des pouvoirs publics, du gouvernement, qui a pour mission d'appliquer le droit du citoyen à être informé et à participer à la décision sur tout projet, plan ou programme gouvernemental ou privé qui aurait un impact sur l'environnement et son cadre de vie. C'est dans ce cadre, notamment, que le projet du SEDIF, après que le syndicat des eaux d'Île-de-France ait fait une saisine obligatoire à la Commission nationale du débat public, fait l'objet aujourd'hui d'un débat public. C'est la raison pour laquelle nous sommes là ce soir.

Les valeurs et principes de la Commission nationale du débat public sont :

- L'indépendance : comme je vous le disais, nous sommes indépendants de tout pouvoir, du gouvernement, mais aussi de l'État.
- La transparence : toutes les informations dont nous avons connaissance sont portées à la connaissance du public et donc nous veillons vraiment à ce que les informations qui existent, notamment sur ce projet, soient rendues disponibles.
- La neutralité : la commission et l'équipe qui organise ce débat sont neutres, ne donnent pas d'avis sur ce projet. C'est aussi la raison pour laquelle vous êtes là, vous donnez un avis sur ce projet, vous avez une opinion, vous avez une proposition, vous avez des suggestions à faire sur ce dossier ; ce n'est pas la commission qui le fait, ce n'est pas l'équipe du débat qui le fait. Nous sommes là pour recueillir vos suggestions, vos commentaires, vos questions, vos avis, vos opinions sur le projet qui va vous être présenté par le SEDIF.
- L'argumentation : dans le cadre d'un débat public, on doit argumenter les raisons pour lesquelles on s'exprime, les raisons pour lesquelles on donne son opinion ou son avis. Ce n'est pas uniquement « j'aime » ou « je n'aime pas », « je veux » ou « je ne veux pas » ; il y a effectivement un travail d'argumentation qui est important pour nous, ce qui nous permet de recueillir vos avis et de pouvoir les exposer d'une manière intelligible pour les maîtres d'ouvrage de manière générale et large.
- L'égalité de traitement : sachez que votre parole compte autant que celle de n'importe quel élu, de n'importe quel maître d'ouvrage. Aujourd'hui, vous êtes à égalité de toutes les personnes qui sont décisionnaires de manière générale et notamment sur ce dossier et cela fait partie de nos missions.
- L'inclusion : nous mettons en œuvre les moyens nécessaires pour faire appel à des publics qui sont, de manière générale, déjà éloignés des instances décisionnaires.

L'équipe du débat, vous en voyez ici une partie, mais les autres membres sont aussi installés aux tables pour vous faciliter tout à l'heure le travail en sous-groupes. Une photo de l'équipe tout entière, je ne les présente pas les uns après les autres pour ne pas perdre de temps et passer tout de suite aux objectifs.

Les objectifs de ce débat aujourd'hui, mais aussi de manière générale et jusqu'à la fin du débat qui a commencé le 20 avril et qui se terminera le 20 juillet 2023, sont de questionner l'opportunité du projet. C'est vraiment de se demander si ce projet est nécessaire ou pas au regard des objectifs qu'il vise, objectifs qu'ils vont vous présenter. C'est aussi de questionner la proportionnalité de ce projet et donc de savoir si c'est trop ou pas assez par rapport à d'autres enjeux qui sont des enjeux liés au changement climatique, des enjeux énergétiques, socioéconomiques, mais également sanitaires, réglementaires et d'interconnexion ; certains d'entre vous peuvent le savoir et d'autres pas, mais en effet, en Île-de-France, il n'y a pas qu'un opérateur qui produit et qui distribue de l'eau, mais plusieurs et ils sont interconnectés pour assurer ce service public. Enfin, l'objectif du débat public sur l'eau potable en Île-de-France est d'identifier les alternatives à ce projet et également de produire des recommandations pérennes et opérationnelles qui devront être prises en compte par le maître d'ouvrage, car, à l'issue de ce débat qui se termine le 20 juillet 2023, l'équipe du débat va produire un compte-rendu qui sera rendu public au plus tard le 20 septembre 2023 et ensuite le SEDIF aura 3 mois maximum – c'est la loi, c'est le cadre légal du Code de l'environnement qui le dit – donc jusqu'au 20 décembre pour nous dire comment il a pris en compte la participation citoyenne, votre participation ici ce soir.

Je vous laisse maintenant passer à la suite de la présentation, merci.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Mme OROZCO-SOUËL. On entre dans le vif avec la présentation du projet. Je crois qu'il y a une vidéo qui doit passer, on peut peut-être éteindre la lumière.

*[Diffusion d'une vidéo de 0:21:14 à 0:25:15]*

Donc, la parole est à vous, Mme DUPLAN-GIRAUD et M. PETILLON. Vous avez un quart d'heure et après il y aura l'intervention de la représentante de RTE, Mme Christine TORNATORE.

**Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF**

Tr s bien. Bonjour   tous, merci vivement de vous  tre rendus disponibles ce soir. Comme le disait l' quipe du d bat, c'est une premi re pour nous de pr senter notre projet, cela fait plusieurs ann es que l'on travaille dessus, mais c'est vraiment la premi re fois que nous allons le pr senter au public, donc c'est quelque chose d'important pour nous. Je ne vais pas faire redite avec ce que vous venez de voir, le but est de compl ter un petit peu ce que vous avez vu en vid o. La pr sentation va se scinder en deux parties. La premi re partie, nous allons faire le contexte global du projet. Dans une seconde partie, Yannick vous pr sentera vraiment l'impact local et l'implantation sur notre usine de Choisy-le-Roi.

Tout d'abord, je voulais pr ciser que Yannick et moi travaillons au service technique du SEDIF, donc nous sommes en charge du projet du d bat et, par la suite, pour les questions-r ponses, l'ensemble de nos coll gues qui sont ici pourront r pondre selon leurs comp tences sur les questions.

Dans la vid o que vous venez de voir, vous avez beaucoup entendu les mots « am lioration de la qualit  de l'eau et enjeux sanitaires ». Il faut rappeler que le syndicat des eaux d' le-de-France est un service public de production et de distribution d'eau potable qui alimente 4 millions d'usagers et son but est avant tout de desservir ces usagers avec une eau exempte de pathog nes et de polluants, donc une eau conforme   la r glementation et sanitaire sans risque. Comme vous l'avez vu dans la vid o, le SEDIF puise dans 3 rivi res d' le-de-France : la Seine, la Marne et l'Oise. Pour ceux qui sont desservis par l'usine de Choisy-le-Roi, on puise dans la Seine. La qualit  de ces cours d'eau est tr s variable au cours de l'ann e puisqu'on est tributaire de plusieurs facteurs. Nous sommes tributaires de la saisonnalit  ; en hiver, on a des crues, mais on peut  galement en avoir   d'autres p riodes de l'ann e. Nous sommes tributaires des s cheresses, nous sommes  galement tributaires des activit s qui sont en amont de nos usines. En amont de nos usines, nous avons beaucoup d'industriels, des activit s agricoles, des pollutions domestiques  galement avec des stations d' puration qui ne sont pas toujours tr s performantes. Donc, notre m tier va  tre de prendre une qualit  d'eau donn e et de la rendre potable. Nous avons constat  que, depuis des d cennies, nous analysons de plus en plus de choses dans nos eaux et nous sommes donc amen s   traiter de plus en plus de choses. Nous avons adapt  nos usines pour les rendre de plus en plus performantes, nous avons install  au fur et   mesure des d cennies des nouveaux traitements qui permettent chaque fois de se focaliser sur une  tape diff rente. Par exemple, nous avons install , dans les ann es 1990, un traitement au charbon actif en grain qui permet de retenir une partie des pesticides, mais qui n'est pas aujourd'hui suffisant pour traiter l'int gralit  des micropolluants que l'on trouve dans nos ressources.

Il faut savoir qu'  l'heure actuelle l'eau du SEDIF est inf rieure aux valeurs sanitaires qui sont d finies par l'ANSES (Agence nationale de s curit  sanitaire), mais, comme de plus en plus d'eaux en France, que ce soit de l'eau du robinet ou de l'eau en bouteille, elle pr sente des d passements de plus en plus r guliers, voire constamment sur certains param tres tels que certains pesticides ou leurs m tabolites. Les m tabolites sont les sous-produits de d gradation des pesticides. On peut par exemple citer les m tabolites du chlorothalonil dont vous avez peut- tre entendu parler dans la presse ces derni res semaines ; ce sont des choses que l'on retrouve constamment dans nos ressources et sur lesquelles,   l'heure actuelle, nous avons un tr s faible impact, nous n'arrivons pas   les traiter. Un autre fait, c'est la transposition de la directive « Eau Potable » dans le droit fran ais tr s r cemment qui a introduit de nouveaux param tres r glementaires tels que les perfluor s. Vous les avez peut- tre entendus sous le nom des « PFAS » ou « polluants  ternels ». En fait, ce sont des polluants que l'on retrouve partout, ce sont des imperm abilisants que l'on retrouve sur les v tements, sur les emballages alimentaires, on les retrouve dans les retardateurs de flamme, les mousses   incendie, donc on les retrouve vraiment partout. Nous les retrouvons en amont de nos usines et,   l'heure actuelle, nous avons  galement une tr s faible r tention sur ces polluants dont la pr sence est d sormais r glement e. Apr s, ce qu'il faut savoir sur les micropolluants, c'est que c'est un sujet dont on parle depuis un certain temps, mais le temps nous a appris que certains micropolluants se d gradent plus ou moins lentement dans l'environnement. Le constat que nous avons pu faire au SEDIF est que, malgr  l'interdiction de certains micropolluants depuis des d cennies, nous les retrouvons encore en entr e de nos usines. C'est le cas, par exemple, de l'atrazine et ses m tabolites. L'atrazine a  t  interdite en 2003, mais on en retrouve encore en entr e de nos usines. C'est pour ce type de micropolluants que la pr vention de la ressource n'est plus efficace et sur lesquels seul un traitement permet d' tre efficace.

Enfin, les progr s scientifiques ont  volu  avec le temps, donc on a de plus en plus de savoir sur les micropolluants, leur quantification, leur caract risation, notamment sur leurs effets toxicologiques. Malgr  tout, il persiste des incertitudes   ce jour, notamment sur la toxicologie de certaines mol cules ou encore sur les effets cumul s de plusieurs mol cules dans l'eau une fois qu'elles se retrouvent dans le m me milieu. C'est probl matique parce

que, en tant que producteur d'eau, on est responsable de l'eau que l'on d livre   nos usagers et on ne peut pas se permettre de savoir que l'on a certains polluants toxiques dans l'eau et faire totalement abstraction de cela. Le SEDIF a donc pris la d cision, il y a quelques ann es, d'appliquer les principes constitutionnels de pr vention et de pr caution. Principe de pr vention : d s lors que l'on sait qu'un polluant est toxique. Typiquement les PFAS qui sont des polluants toxiques et dont l'eau est le deuxi me facteur de voie de contamination. Ensuite, il y a les polluants pour lesquels nous n'avons pas assez de connaissance   ce jour et sur lesquels nous voulons appliquer le principe de pr caution ; c'est- -dire, pour pr server la sant  de nos usagers, au regard de l'absence de connaissances suffisantes sur le sujet, mettre en place des mesures pour s'en pr munir et toujours garantir une eau de bonne qualit    nos usagers.

Pour mettre en place tout cela, le SEDIF a deux possibilit s qui ne sont pas du tout oppos es, mais compl mentaires : la pr servation de la ressource et le traitement. Comme je vous le disais, nous faisons d j  des traitements avec notre  tape de charbon actif en grain, mais qui n'est   l'heure actuelle pas suffisante sur les nouveaux polluants comme les r sids m dicamenteux et les perturbateurs endocriniens. On peut  galement faire de la pr servation ; le SEDIF est engag  dans la pr servation de la ressource depuis plusieurs ann es. Il fait de la pr servation de la ressource sur ses ressources souterraines puisque nous puisons   3 % dans une nappe souterraine des calcaires de Champigny pour notre usine situ e   Arvigny dans le 77. Nous participons au programme Terre et Eau 2025 qui vise   pr server la nappe du Champigny et limiter les pratiques qui viendraient polluer cette nappe. Pour les captages superficiels dans les fleuves (la Seine, la Marne et l'Oise), c'est 97 % des ressources du SEDIF et, pour ces ressources, on vient faire des actions diff rentes. D'abord, on a tout un travail d'identification et de caract risation des polluants en amont de nos usines ; c'est tout un travail d'inventaire qui est fait par le SEDIF. Ensuite, on fait des ateliers de sensibilisation des pollueurs potentiels qui viennent polluer nos usines ; le but est de les sensibiliser   leur effet sur nos usines. Comme vous le voyez sur la carte projet e   l' cran, les trois usines du SEDIF sont en bleu fonc  et elles d pendent de vastes aires g ographiques et ce sont ces aires g ographiques qui repr sentent 12 % du territoire fran ais qui peuvent venir polluer l'eau que l'on boit sur le territoire du SEDIF. Les effets de la pr servation de la ressource sont indispensables, il faut faire de la pr servation de la ressource, mais c'est sur un temps long et c'est pourquoi aujourd'hui nous proposons de faire un traitement curatif pour justement am liorer la qualit  de l'eau sur les micropolluants sur lesquels nous sommes peu efficaces pour avoir une eau de meilleure qualit , en attendant les effets de la pr servation de la ressource.

Suite   plusieurs ann es d' tude...

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Vous me pardonnez, je vous rappelle que vous avez 5 minutes. Merci.

**Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF**

Oui, je me d p che. Pour faire suite   plusieurs ann es, comme vous l'avez vu dans la vid o, je voulais juste pr ciser que le SEDIF est un service public de l'eau et donc son but est avant tout de r pondre aux attentes de ses usagers. Le but du projet est donc de r pondre   ces attentes ; par le biais de plusieurs enqu tes de satisfaction, nous avons pu voir que les diff rents sujets qui  taient un frein   la consommation d'eau du robinet  taient :

- La qualit  de l'eau : la mont e en puissance d'un manque de confiance dans la qualit  de l'eau du robinet.
- Un frein li  au go t et   l'odeur de l'eau du robinet.
- La pr sence de calcaire qui g n re des freins.

Comme vous avez pu le voir dans la vid o et je ne rentrerai pas dans le d tail tout de suite, mais plut t dans les questions si vous le voulez, et comme je viens de vous le dire, le but du SEDIF est d'am liorer son eau avant tout pour des raisons sanitaires. Il y a  galement un int r t  cologique,  nerg tique et  conomique puisque le fait d'abaisser la duret  de l'eau va permettre des gains et des b n fices   l'utilisateur ; vous pourrez voir tout cela dans notre document de pr sentation du projet. Ce que je peux vous dire tr s rapidement, c'est qu'en termes de co t et d'impact sur la facture d'eau le projet est estim    870 millions d'euros, ce qui va repr senter un impact de 3   4 euros par foyer par mois. En contrepartie, nous avons fait des  tudes qui nous ont montr  que l'adoucissement de l'eau permettrait des  conomies d' nergie et p cuniaires qui, selon la typologie du foyer (si vous  tes d j  consommateurs du robinet ou pas), permettraient des  conomies de 6   10 euros par mois et par foyer. Donc, on viendrait compenser cet impact sur la facture d'eau. Maintenant, je vais passer la parole   mon coll gue.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

Merci. Je vais revenir sur ce que le projet va induire localement sur l'usine. Pour vous resituer rapidement l'usine, je vais prendre le pointeur parce que ce n'est pas très visible pour vous. L'usine est située là, à une dizaine de minutes à pied de la salle où nous nous situons, vers le sud de Choisy. Cela va induire la création de bâtiments sur l'enceinte et dans l'enceinte de l'usine. Donc, on aura d'abord le bâtiment membranaire principal qui fera environ 7 000 m<sup>2</sup>, des bâtiments annexes, des bâtiments également de traitement des concentrats et des bâtiments électriques puisque l'on aura un nouveau raccordement électrique au réseau 225 kV qui sera cheminé par RTE. Pour la création de ces bâtiments, nous avons exigé dans le cahier des charges de la consultation en cours des exigences très fortes. D'abord, nous sommes conscients que la création de bâtiments peut induire des gênes pour les riverains. Donc, c'est d'abord ne pas avoir d'émergence sonore du nouveau procédé pour les riverains et les habitants à proximité de l'usine. Nous allons également essayer d'insérer au maximum le bâtiment, d'avoir une insertion paysagère avec des filtres végétaux qui soient les plus sobres possibles architecturalement pour ne pas gêner les riverains et ne pas être un aspect négatif. Également l'aspect construction, ce seront des bâtiments éco-construits. Nous sommes bien conscients que la thématique de l'énergie est une thématique centrale du projet et une thématique centrale au vu de l'actualité. On va baser que ces bâtiments soient le plus sobres possible, qu'ils consomment le moins pour le chauffage, la ventilation ou la climatisation, que nous n'ayons pas besoin de les rafraîchir ou de les chauffer l'hiver. Ce procédé consomme de l'énergie pour faire passer de l'eau à travers les membranes, donc c'est au maximum optimiser les pompes ; c'est le poste principal de consommation d'énergie des bâtiments. Nous allons donc récupérer de l'énergie au maximum et en produire. Pour en récupérer, cela peut être de l'énergie de la chaleur des pompes et après, pour la production, on peut récupérer de la pression de l'eau avec des turbines ou également produire de l'énergie avec des panneaux solaires.

Je vais passer sur les différentes zones du projet. Là, c'est l'îlot nord et nous avons des zones pressenties. Pour l'instant, rien n'est figé, ce sont des zones pressenties du projet ; vous les voyez, elles sont en bleu. Pour l'îlot nord, il y a trois zones potentielles ; ce seront des bâtiments annexes ou des postes électriques, mais cela ne concernera pas le bâtiment principal. La partie sud est la zone où le bâtiment principal est pressenti, c'est la zone la plus grande disponible sur le site et, à proximité, un poste électrique potentiel. On est donc en bordure de la voie SNCF et il y a la rue Édouard Branly qui est le long du bâtiment potentiel envisagé. Voilà la rue sur laquelle le bâtiment serait construit. Ce sont des bâtiments qui respecteraient évidemment toutes les exigences du PLU et du PLUi de la commune de Choisy-le-Roi. Il y a déjà un filtre visuel avec des arbres, nous avons également imposé un retrait du bâtiment pour ne pas qu'il vienne se coller à la clôture, donc à minima un retrait de 10 mètres pour ne pas avoir de gêne pour les riverains. Ce sont les principales exigences que nous avons ainsi que le projet de construction sur le site. Nous pourrions répondre à vos questions ensuite, si vous avez des questions plus précises sur la construction des bâtiments.

Nous avons aussi deux grosses exigences sur la partie chantier. Ce sont des travaux qui vont durer entre 4 ans et 4 ans et demi à partir de 2027. Nous sommes conscients que cela peut générer des nuisances pour les riverains : des nuisances de propreté de chantier, de sécurité et donc de qualité dans l'exécution. Par exemple, les plages horaires ne seront que des plages horaires en journée ; il n'y aura pas de travaux nocturnes. Pour les riverains, nous allons proposer de mettre en œuvre un comité de pilotage avec les riverains pour échanger au maximum et être toujours à l'écoute des propositions des riverains, des nuisances que nous aurions occasionnées par nos chantiers et c'est d'être dans le dialogue permanent avec les riverains et les habitants de Choisy-le-Roi.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Vous avez terminé ?

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

Oui.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Très bien. Vous avez respecté le temps.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

Un mot rapide sur le planning ?



**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Allez-y.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

C'est un planning que vous retrouverez dans la plaquette de synth se qui  tait disponible   l'entr e de la salle. Suite au d bat, on int grera les conclusions du d bat. Si le projet se poursuit, il y a une conception d taill e du projet qui se fera entre 2025 et 2026 avec une phase pilote ; nous n'allons pas construire l'usine sans l' prouver techniquement. Donc, il y aura une premi re phase qui validera la construction. Ensuite, dans cette phase, nous aurons d pos  nos demandes d'autorisation, que ce soit permis de construire ou autorisations gouvernementales, et ensuite nous d clencherons les travaux   partir de 2027 pour une mise en  uvre de l'eau de meilleure qualit    la suite du projet autour des ann es 2030.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci beaucoup. Nous allons passer la parole   Mme TORNATORE pour RTE. 10 minutes aussi pour vous pour pr senter les travaux qui vous concernent.

**Mme Christine TORNATORE, RTE**

Bonjour   tous. C t  RTE, nous allons essayer de vous pr senter pourquoi nous sommes l  et pourquoi nous intervenons en collaboration avec le SEDIF dans ce d bat public. Pourquoi RTE intervient ? Tout simplement dans le cadre de ces missions de service public, c'est- -dire que nous nous devons de r pondre   toute demande de raccordement au r seau  lectrique. C'est une demande que nous a faite le SEDIF notamment pour raccorder son usine de Choisy-le-Roi qui date un peu par rapport   nous. Il y a plusieurs  tapes de demande de raccordement. Cela passe par une  tude exploratoire qui a  t  faite en 2020, puis une demande de proposition technique et financi re qui a  t  demand e en 2021 et qui a  t  sign e cet  t  2022, donc c'est assez r cent pour nous. Nous r cup rons le projet qui est vraiment   son  tape de d marrage. Cette proposition technique et financi re a abouti   essayer de r pondre au mieux   toute probl matique de raccordement et notamment la probl matique de s curisation et de fiabilisation de l'alimentation  lectrique du SEDIF.

Concr tement, pour vous situer la zone, le but de la demande de raccordement va  tre de faire un chemin, voire deux chemins par rapport   la demande de fiabilisation  lectrique, pour  viter des probl matiques de vuln rabilit , d'affaissement de sol, des probl matiques d'al as qu'il pourrait y avoir par rapport   des difficult s sur les autres concessionnaires de r seaux qui sont dans le sol. Donc, int grer toutes ces probl matiques techniques que l'on ne ma trise pas   ce stade du projet. Nous ne savons pas comment le sol est encombr  ou pas dans la r gion. Le but va  tre de raccorder, dans les propositions, le poste de Chevilly qui est un poste  lectrique RTE 225 kV avec le site client SEDIF avec ces deux futurs postes  lectriques. Nous ne ma trisons pas pr cis ment ce qui a  t  clairement pr sent , pour l'instant,   savoir les zones d'implantation, le type de postes et toutes les donn es un peu plus techniques qui nous permettront d'affiner les  tudes par la suite.

On vous parle de cr ation de liaisons souterraines. Que sont les liaisons souterraines ? Ce ne sont pas forc ment des petits c bles comme vous avez   la maison, c'est un peu plus gros. L , nous sommes sur des sections de 2 000 mm<sup>2</sup> avec une  me aluminium. Quand on parle de l' me, ce sont les petits c bles que vous avez au milieu. Cela peut  tre de l'aluminium ou du cuivre, selon les besoins d'intensit   lectrique. Vous voyez que ce sont des chantiers qui sont quand m me cons quents, ce qui explique un petit peu des illustrations en image de cr ation de liaisons souterraines. Nous ne pourrions pas faire juste une toute petite tranch e pour passer un fil ; c'est un peu plus compliqu  que cela, cela n cessite des engins de chantier. Nous ne pouvons pas vous cacher qu'il y aura des nuisances. Par contre, notre but – et c'est bien le but pendant ce d bat public – est de voir vos contraintes, les am nagements du territoire, de fa on   g ner le moins possible la circulation, les riverains et pour prendre tout cela en compte dans le chantier et dans la pr paration des  tudes et des travaux, toujours en tenant compte de la faisabilit  technique – il y a quand m me des contraintes techniques, les encombrements de sous-sols ne nous permettent pas de faire tout ce que nous voulons – et toujours pour r pondre   la fiabilit  de l'alimentation  lectrique demand e par le client. Ce sont quand m me deux enjeux et donc deux contraintes   prendre en compte avec des complexit s. Vous voyez que le principe est que nous allons forc ment commencer par faire un trou, donc nous allons creuser avec des engins, nous faisons toute une fouille... L , vous avez des exemples avec un seul... Il y aura plusieurs c bles, il y a trois c bles puisqu'on est en triphas  c t  alimentation  lectrique. Donc, un passage dans un bloc fourreau pour un trac . On va forc ment avoir du collage, du b ton, pour pouvoir fiabiliser

d bat public organis  par

toute l'installation et que tout soit non-vuln rable ou du moins le moins vuln rable possible par rapport   des agressions d'autres engins de chantier potentiels quand les concessionnaires font des travaux. Du coup, entre les liaisons – ce que vous voyez sur la derni re photo – on a ce que l'on appelle des travaux un peu plus cons quents qui sont des chambres de jonction. Vous vous rendez compte que l'on va avoir un trac  assez cons quent d'environ 6 kilom tres entre le poste de Chevilly et le site client, donc on ne peut pas tirer un c ble et faire une tranch e de 6 kilom tres d'un coup. On a donc des petits morceaux de c bles ind pendants qui n cessitent d' tre joints entre eux, d'o  les chambres de jonction qui vont permettre de faire ces liaisons.

Concr tement, dans les impacts travaux, comment cela se traduit sur les principes. De mani re g n rale, il nous faut   peu pr s 6 m tres d'intervention pour pouvoir avoir l'espace de r aliser une tranch e, d'avoir la circulation des engins de chantier – vous voyez que ce sont des engins qui peuvent  tre assez cons quents – et d'avoir la circulation en toute s curit  des op rateurs, c'est- -dire de tous les intervenants qui vont  tre pr sents pendant le chantier, mais aussi assurer tout ce qui est protection parce qu'il faut bien s r que la circulation qui reste autour puisse se faire en toute s curit  et que l'on puisse stocker. Vous vous rendez compte que ce sont des sections assez importantes, donc on a des tourets de c bles assez importants aussi qui p sent plusieurs tonnes. Donc, tout cela, ce sont des espaces de stockage, il y a les fourreaux qui se mettent en place, la b tonneuse qui passe et il faut donc un petit peu d'espace sur l'emprise chantier. C'est pour cela que, en toute s curit , l'ordre de grandeur qu'il faut retenir, c'est que l'on prend   peu pr s 6 m tres. Dans nos pr conisations de trac , on essaye pr f rentiellement de se mettre sous voirie parce que, en g n ral, il y a un petit peu moins de r seau que sur les trottoirs puisque vous avez tous vos raccordements en termes de particuliers. C'est pour cela que nous d cisons de privil gier les raccordements sous voirie. Ce n'est pas forc ment oblig , mais c'est un petit peu notre id e. Bien s r, comme cela a un impact sur la voirie, nous aurons, avec tous les acteurs concern s, des possibilit s d'interruption ou des g nes ou des modifications de circulation. Tout cela se d bat au fur et   mesure des modes op ratoires avec les mairies concern es, les communes concern es, pour pouvoir travailler au mieux et d ranger le moins possible.

Pour  tre un peu plus concret, voici quelques propositions de trac . Ce sont bien les propositions de trac  que l'on a faites dans le cadre de la proposition technique et financi re. Comme je vous l'ai dit, cela reste vraiment des propositions, nous n'avons aucune faisabilit  garantie pour l'instant par rapport   ces trac s. Vous voyez deux trac s qui vont toucher plusieurs communes entre Chevilly-Larue et Choisy-le-Roi, vous voyez les quatre communes : Chevilly-Larue, Vitry, Thiais et Choisy-le-Roi. Choisy-le-Roi est impact e sur   peu pr s 1,5 kilom tre par rapport aux 6 kilom tres environ sur chacun des trac s. Du coup, les points importants   retenir par rapport   cela, c'est que l'on va commencer des  tudes de faisabilit  technique pour voir l'encombrement des sous-sols, prendre en compte toutes les difficult s de mode op ratoire que je vous ai pr sent es par rapport   nos 6 m tres, prendre en compte l'ensemble des besoins clients par rapport   l' tat du sous-sol pour essayer d'avoir le moins de vuln rabilit  possible, prendre en compte  ventuellement – nous sommes l  pour cela et c'est bien le principe aussi – tous les  changes qu'il va pouvoir y avoir dans le cadre du d bat public et dans le cadre de notre concertation Fontaine qui est aussi une  tape importante pour nous et que l'on fait pour tous nos projets de raccordement, ce qui permet d'avancer par rapport au projet. L' tape de concertation Fontaine est justement sous l' gide du Pr fet, avec tous les  lus et les communes concern s, ce qui nous permettra de valider   la fin un fuseau de moindre impact et les trac s qui seront propos s dans ce fuseau de moindre impact. Quand on dit « moindre impact », c'est toute la g ne qui peut  tre occasionn e, toutes les probl matiques environnementales. Bien s r, nous comptons sur vous pour nous alimenter par rapport   vos besoins et vos probl matiques pour que nous puissions prendre tous ces  l ments, les rentrer dans le cadre de notre concertation Fontaine que nous avons report e expr s apr s le d bat public pour pouvoir prendre en compte tous ces  l ments et ainsi dans l'espoir de faire un trac  au mieux, m me s'il s'av re complexe puisque dans la zone, comme vous le voyez, c'est compliqu  du fait de la densit  de l'encombrement, mais aussi parce que nous allons devoir franchir l'autoroute A86, deux tramways, le T7 et le T9, et   la fin, comme vous l'avez tr s bien vu, des voies SNCF pour arriver sur le site du SEDIF. Ce sont des zones de franchissement un peu compliqu es qui vont  tre tr s contraignantes pour nous et qui vont certainement jouer sur ces faisabilit s pour d finir les trac s au fur et   mesure.

#### **Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci beaucoup, Mme TORNATORE. On arrive   la derni re intervention, Fran ois GUGUEN de la Commission particuli re du d bat public pour nous parler des enjeux qui sont li s   ce projet et du travail que l'on a fait   ce propos.

d bat public organis  par



**M. François GUGUEN, Commission particulière du débat public**

Merci, Agnese. Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de ce débat public, nous avons invité un certain nombre de personnes qui sont représentatives d'institutions, d'universités, de laboratoires de recherche. Nous les avons invités à travailler sur quatre thèmes que nous avons identifiés en amont :

- L'état écologique de la ressource
- Le changement climatique
- La consommation énergétique
- La santé et la réglementation

Alors, sur chacun de ces thèmes, ces chercheurs ou ces représentants d'institutions, de laboratoires et d'universités étaient invités à poser le contexte dans lequel le projet du SEDIF allait intervenir et aussi à établir ou poser des enjeux, des questions et des points de vigilance en lien avec le projet. Je vais vous livrer ces thèmes rapidement, car le temps est compté et surtout qu'un compte-rendu complet tout à fait exhaustif est en cours de réalisation et il sera bientôt rendu public ; vous pourrez le consulter comme vous le voudrez.

Sur le thème de la consommation énergétique tout d'abord, un enjeu... Non, ce n'est pas du tout cela, je me trompe de page, cela commence très mal. Alors, les thèmes « état écologique de la ressource » et « changement climatique » s'accordent sur plusieurs points et notamment la nécessaire sobriété dans la consommation d'eau qui est rappelée dans le plan Eau qui prévoit une réduction de 10 % des prélèvements d'ici à 2030. Pour la table état écologique de la ressource, il faut noter la demande de favoriser les solutions préventives orientées sur la préservation de la qualité de la ressource qui est considérée comme un enjeu. Une question ressort également parmi les questions abordées : est-il possible d'avoir des précisions sur le fonctionnement des usines dans des circonstances variables ? J'entends débit d'étiage et de crue, concentration en contaminant. Parmi les points de vigilance, les acteurs ont évoqué le rejet des concentrats et les implications pour le traitement de l'eau en aval. Un enjeu également pour la table changement climatique : réaliser une gestion intégrée de la ressource en eau en imposant une trajectoire de sobriété pour chaque bassin. On en parlait il y a un instant, respecter le plan Eau de réduire de 10 % les prélèvements d'ici à 2030. Une question : comment concerner tous les acteurs et toutes les filières économiques pour continuer les actions de prévention de réduction des pollutions et des contaminations à la source ? Un point de vigilance également : le solutionnisme technologique – ce n'est pas très joli, mais on comprend bien ce que cela veut dire – crée des impacts dont on ne connaît pas encore les effets.

Sur le thème de la consommation énergétique, un enjeu : la technologie de filtration doit être accompagnée de solutions préventives qui amèneront à basculer sur des technologies plus sobres. Une question : quelle est l'attente des usagers compte tenu du risque de l'envolée du coût de l'eau sur la durée de vie de l'usine (30 ans) du fait de sa forte dépendance aux énergies fossiles et au prix de l'eau ? Point de vigilance : la technologie ne peut être envisagée systématiquement dans un contexte de changement climatique et au regard des impératifs de sobriété énergétique.

Enfin, dernier thème, santé et réglementation. Un enjeu : certaines technologies permettent de diminuer la contamination aux micropolluants, mais on sait que l'eau n'est pas la source principale d'exposition aux micropolluants des individus et une conformité pour l'ensemble de la population ne signifierait pas l'absence de risque, notamment pour les populations fragiles, par exemple les femmes enceintes ou les enfants et les personnes âgées. Une question : quid de la capacité de s'affranchir du chlore au niveau des réseaux, considérant d'abord le plan Vigipirate, les effets du changement climatique, l'augmentation de la température de l'eau par exemple, et le besoin d'autorisation de l'ARS ? Enfin, un point de vigilance : l'égalité des populations par rapport à l'eau sur laquelle elles pourront prétendre.

Vous pouvez retrouver ces quelques informations sur vos tables, elles ont été mises dans les documents qui sont à votre disposition. Je vous remercie.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci, François. Alors, je descends maintenant parce que nous sommes arrivés à la phase de questions-réponses. Nous pouvons nous organiser comme cela, nous allons prendre trois questions et après nous allons essayer de répondre. S'il y a des questions qui concernent le débat public, ce sera Paola OROZCO-SOUËL qui vous répondra.

S'il s'agit de questions qui concernent le projet, ce seront évidemment les équipes du SEDIF et de RTE qui pourront vous répondre. Nous avons une demi-heure pour travailler de cette façon. Après, on passera au travail en sous-groupes. Qui veut commencer ? Vous pouvez vous présenter aussi, s'il vous plaît.

**M. Richard DOMPS, Conseiller municipal de Fresnes**

Oui, Richard DOMPS de Fresnes, conseiller municipal. Je voudrais savoir quel est le lien entre la filtration basse pression et la chloration. Pourquoi on va lancer la diminution de la chloration ? Est-ce que c'est lié à la filtration membranaire ?

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci. Une question technique. On avance, il y avait une question là-bas.

**Mme Léa PEROTIN, Assistante parlementaire de Clémence GUETTÉ**

Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Léa PEROTIN, j'interviens au nom de Mme Clémence GUETTÉ qui est députée de la circonscription et dont je suis la collaboratrice. Elle s'excuse de ne pas pouvoir être présente ce soir parmi nous, d'autres impératifs, mais je suis là pour parler en son nom. Madame la Députée tient d'abord à remercier la Commission nationale du débat public et la Commission particulière du débat public pour l'organisation de cet événement et de ce processus participatif. Il est important que chacun des présents puisse s'impliquer dans la vie de la cité et on remercie également chacun des présents, élus, acteurs associatifs ou citoyens. D'autres débats de cette nature vont avoir lieu en fonction des échanges que l'on a déjà eus auprès de la CNDP, c'est une bonne nouvelle. Ils dépendent parfois, malheureusement ou heureusement, du bon vouloir des maires de l'organisation de ces débats dans les salles municipales pour mettre à disposition les salles. Clémence GUETTÉ veut vous faire savoir qu'elle va s'engager à agir pour cela pour que les maires et les collectivités territoriales acceptent le plus de débats possible et vous invite également à solliciter les collectivités territoriales dont vous faites partie. Enfin, elle va aussi solliciter ses collègues d'Île-de-France puisque là nous sommes sur un débat qui va concerner la gestion de l'eau en Île-de-France de manière générale.

Donc, j'en viens à la question que Mme GUETTÉ m'a demandé de poser, je préférerais mettre le contexte. Le respect de l'expression citoyenne de la démocratie sous toutes ses formes est fondamental. Déjà, de nombreuses critiques et de nombreux arguments sur les plans environnementaux, sociaux, sanitaires, ont été portés au débat, comme vous l'avez également rappelé en début de cette conférence. Aussi, Madame la Députée tient à rappeler que de nombreux grands projets peu utiles et imposés, comme la Montagne d'Or et EuropaCity, ont été annulés grâce aux arguments portés dans ce type de procédure, dans ce type de consultation citoyenne. Aussi, elle aimerait savoir si le SEDIF compte écouter la parole des citoyennes et des citoyens et renoncer à ce projet si nécessaire et si les débats donnent lieu à ce genre d'issue, ou si la mobilisation citoyenne devra se poursuivre par la suite. Je vous remercie.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci. Une troisième question, il me semble que c'était là.

**M. Léo LANDAU, Coordination Eau Île-de-France**

Léo LANDAU de la Coordination Eau Île-de-France. J'ai deux questions, une sur l'organisation du débat et une sur la qualité de l'eau. À écouter les présentations qui ont été faites, j'ai l'impression que l'on concentre plusieurs phases de débat qui devraient être séparées. J'ai compris que l'on discutait y compris de l'opportunité, comme cela vient d'être dit, et l'utilité du projet lui-même. Effectivement, s'il est démontré par le débat qu'il ne faut pas le faire, il ne faudra peut-être pas le faire. Du coup, je m'étonne de la deuxième phase qui est de dire que RTE – je ne doute pas de sa compétence pour acheminer et pour alimenter en électricité l'usine – que l'on débâte ou que l'on nous présente longuement et techniquement ce que va faire RTE parce que, de ce point de vue, on n'en est pas encore là. Si le projet ne se fait pas, ce n'est pas la peine que RTE s'engage dans des études d'ingénierie à n'en plus finir et qui coûtent de l'argent ; on devrait peut-être économiser de l'argent aussi du côté de RTE. Je ne voudrais pas les décevoir, mais peut-être qu'il faudrait anticiper que vous n'aurez peut-être pas besoin de faire cet investissement. Je résume, sur l'organisation du débat, on mélange plusieurs phases et c'est très gênant parce que, du coup, on ne peut pas débattre du fond de l'opportunité si on est pollué par des aspects techniques qui viennent en aval. C'est le premier point.

Deuxi me point, madame du SEDIF dont je n'ai pas retenu le nom, excusez-moi, m'a fait un peu sursauter parce que j'ai cru comprendre que le SEDIF aujourd'hui nous d livrait de l'eau tout   fait conforme   la r glementation, tout   fait bonne, etc., mais que malgr  tout, aujourd'hui, de mani re fr quente, on d passait les seuils en termes de PFAS et surtout de d riv s du chlorothalonil, etc. Alors, si j'ai bien entendu, si c'est cela, parce que c'est ce que j'ai compris, comment se fait-il que nous ne l'apprenions que maintenant ? Pourquoi ne nous l'avez-vous pas dit avant ? Merci.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

OK. Donc, nous commen ons   r pondre   ces premi res questions et apr s nous passerons encore avec les micros. Nous pouvons commencer par la premi re question qui concernait le SEDIF.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

C'est la question sur la technologie. Pourquoi la filtration basse pression ou la non-infiltration peut permettre de se passer de chlore ? C'est parce que cela va abattre suffisamment la mati re organique dans l'eau qui sera distribu e. Donc, il n'y aura plus de risque de r miniscence bact rienne puisqu'il n'y aura plus de nourriture pour ces bact ries dans les r seaux. Cela va donc permettre d'envisager l'eau sans chlore. Nous avons constitu  un groupe d'experts aussi avec diff rents traiteurs d'eau et la distribution d'eau sans chlore se fait d j  dans les villes comme Mulhouse ou Grenoble en France et encore plus   l' tranger.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

OK. La seconde question concernait l'apr s-d bat. Qu'est-ce que le SEDIF envisage de faire   partir des r sultats du d bat ? Je ne sais pas qui d'entre vous veut r pondre. Si le d bat pr conise effectivement de ne pas poursuivre le projet. Est-ce qu'il y a quelqu'un du SEDIF qui veut r pondre   cette question ?

**[Intervenant non identifi  1:04:27] SEDIF**

Tr s clairement, ce n'est pas une option que nous envisageons, mais encore une fois de la discussion peut jaillir la lumi re. Je crois que nous avons effectivement... Je suis un peu  tonn  par la r flexion de monsieur de dire qu'il ne faut pas  tudier et qu'il faut refuser   priori. Non, il faut  tudier les choses, voir combien elles co tent et ensuite dire si l'on fait ou pas. C'est ce que les ing nieurs du SEDIF se sont appliqu s   faire depuis plus d'une dizaine d'ann es maintenant et en sont arriv s   cette option. Donc, voil  ce que l'on peut dire. Dans notre esprit – encore une fois, personne ne peut pr juger de l'avenir – s'il apparaissait que nous soyons pass s   c t  de quelque chose qui nous aurait aveugl s, pourquoi pas, sinon nous sommes plut t dans l'esprit d'apporter encore des am liorations au projet plut t que de dire non ; les choses sont tr s claires. Sur l'histoire du chlore et de Vigipirate, c'est vrai que nous subissons un peu les ARS qui sont autant de f odalit s d partementales, mais ce que dit le r glement par rapport au chlore c'est que les distributeurs d'eau doivent  tre en mesure de pouvoir chlorer l'eau tant que de besoins, ce qui explique effectivement... Alors, moi, je connais Grenoble o  l'eau n'est pas chlor e parce que la ressource est de telle qualit  que cela ne le n cessite pas. Comme cela a  t  dit tout   l'heure, je tiens   le rappeler, le fait de passer par les membranes permet d' liminer le carbone organique total et donc de ne pas donner la prolif ration, mais peut- tre que Mme THIBERT qui est sp cialiste de toutes ces questions veut ajouter quelque chose. Effectivement, c'est par le biais de cette technique que nous pouvons envisager la distribution d'eau sans chlore. L'alternative que nous avons  tudi e, que nous pouvons connaitre, ce sont des centaines et des centaines de m tres de filtres   sable, tel que la nature, je crois, l'autorise   Berlin.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci. La troisi me question concernait, si je ne me trompe pas, la pr sence de RTE.

**Mme Christine TORNATORE, RTE**

C'est en effet un impact entre RTE et le SEDIF, mais je laisse d'abord r pondre le SEDIF puisque c'est la demande du client qui pr vaut.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Nous allons aussi rajouter une deuxi me r ponse par la CPDP.

**Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF**

d bat public organis  par

Je vais juste répondre à votre question sur la nécessité de présenter le projet RTE si le projet SEDIF ne se fait pas. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour la saisine de la commission du débat public, on a fait une cosaisine avec RTE, mais le projet de fiabiliser l'alimentation de nos usines est là depuis plusieurs années et se fera même si le projet membranaire ne se faisait pas parce que nous avons un besoin de fiabiliser l'alimentation de nos usines actuellement. Nous avons des installations vétustes qui ne sont pas hors du niveau d'inondation et donc nous avons besoin de fiabiliser nos alimentations électriques. C'est pourquoi nous nous sommes tournés vers RTE et ce de manière indépendante de notre projet.

**M. Léo LANDAU, Coordination Eau Île-de-France**

Ce qui prouve bien que ce sont deux débats différents qui n'ont rien à voir.

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Je vais vous répondre sur ce phasage de débat dont vous parlez, monsieur. Comme vient de le dire le maître d'ouvrage, la saisine de la CNDP a été faite par le SEDIF et RTE. Donc, ils ont cosaisi la Commission nationale du débat public en tant que maître d'ouvrage ensemble. On ne peut pas, dans le cas d'un débat public qui a été décidé sur ce projet, ne pas avoir effectivement aujourd'hui la présence du maître d'ouvrage ; aujourd'hui et tout le long du débat, des deux maîtres d'ouvrages. Donc, les travaux de RTE ayant commencé et accompagné le développement et la réflexion de ce projet, les éléments qui sont portés en termes d'informations, de travaux et d'études par RTE sont évidemment nécessaires à la compréhension du dossier, mais doivent aussi être mis à la disposition du public. Ce n'est pas la commission qui décide d'avoir RTE ou pas, c'est RTE qui a décidé de saisir la Commission nationale du débat public parce qu'il fait partie d'un projet et ce projet, par législation, doit être soumis à... Je termine juste...

**M. Léo LANDAU, Coordination Eau Île-de-France**

C'est un projet différent, madame. Ce sont deux projets différents.

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

En l'occurrence, le projet dont parle RTE, je vous laisserais à nouveau reprendre la parole ; moi, je vous parle par rapport à la Commission nationale du débat public ayant été saisie aussi par RTE, le débat public porte également sur les dossiers à l'étude de RTE.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

OK, merci. On continue. Il y avait d'autres questions. D'abord, il y en avait une ici.

**M. Léo LANDAU, Coordination Eau Île-de-France**

Je n'ai pas eu de réponse sur la qualité de l'eau.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

Le projet, c'est la fiabilisation de l'alimentation électrique et aussi le renforcement de ces alimentations. C'est pour cela que cela a été inclus dans le débat public d'aujourd'hui. Pourquoi apprend-on seulement maintenant les dépassements du chlorothalonil ? Ce sont des résultats récents, nous en avons eu connaissance en décembre 2022 et nous avons tout de suite fait un courrier à l'ARS pour signaler ces dépassements sur les seuils du chlorothalonil et des métabolites. C'est quelque chose qui n'a pas été caché et qui a tout de suite été transmis aux autorités compétentes. Beaucoup de traités d'eau en France – un bon tiers d'après l'étude de l'ANSES – sont impactés et dépassent le seuil sur les métabolites du chlorothalonil.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Alors, il y avait une question ici, après une question par là...

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

Peut-être juste pour compléter sur le chlorothalonil. On dépasse la limite de qualité qui n'est pas une limite sanitaire pour l'instant ; la valeur sanitaire transitoire est de 3 microgrammes par litre que l'on ne dépasse pas.

**M. Michel NAMY**

Bonjour, Michel NAMY d'Alfortville. J'ai plusieurs questions, d'une part du point de vue de la démocratie, d'autre part du point de vue de la technique. Du point de vue de la démocratie, je me posais la question, on n'a pas du tout été tenu au courant par nos municipalités, ni du débat, ni du projet. Est-ce que c'est une obligation des municipalités que de prévenir la population en tant que telle ? C'est la première question.

Deuxième question, par rapport au maître d'ouvrage, je ne sais plus qui disait que la guerre est trop importante pour la laisser aux militaires, je pense que la distribution de l'eau est trop importante pour la laisser aux ingénieurs. Donc, comme tout service public, vous ne mettez pas l'option d'arrêter le projet, mais nous peut-être que si et ce n'est pas vous qui décidez. C'était la deuxième chose.

La troisième chose, c'est de savoir ce que l'on fait des concentrats. Je me souviens d'un vieux jardinier qui disait que le meilleur moyen de se débarrasser des escargots est de se lever le matin et de les balancer chez le voisin. On a l'impression que la technologie fait cela. Je pense qu'il y a des usines en Normandie qui vont recevoir de l'eau plus concentrée en polluants qu'aujourd'hui puisque nous en aurons moins.

Enfin, le solutionnisme technologique, je crois que c'est un point extrêmement important et nous n'avons pas plusieurs générations pour nous battre aujourd'hui pour la transition écologique. Donc, il faut absolument faire très attention. Juste un problème de vocabulaire, à aucun moment n'a été employé le terme d'osmose inverse. Est-ce que c'est volontaire parce que cela ne fait pas bien ? Nanofiltration, ultrafiltration... Méry-sur-Seine est équipée aujourd'hui d'un...

#### **Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Je vous arrête parce que je voudrais aussi donner la parole aux autres. Je comprends, mais faisons que vous pouvez poser une question chacun, OK ? J'essaie de faire tourner, les autres aussi ont des questions à poser, donc on va s'organiser comme cela, s'il vous plaît.

#### **M. Joël JOSSO, Coordination Eau Île-de-France**

Je vais venir un peu à ma question, mais ce n'est pas totalement une question. Dans un débat, il n'y a pas d'un côté les gens qui posent des questions et de l'autre côté les sachants qui donnent les réponses. Je vais essayer d'être court, je vous le promets. On a vu tout à l'heure un petit film vidéo ; pour moi, ce film est exactement comme les publicités que vous voyez à la télévision. Dedans, vous avez 25-30 % d'information suivant la publicité, vous avez 50-60 % de baratin et d'enfumage et vous avez peut-être 20 % de choses qui peuvent s'apparenter réellement à des mensonges. Je vais essayer d'en souligner au moins un. Tout le monde connaît le principe qui s'applique depuis des années et que l'on appelle « pollueur-payeur », c'est-à-dire que celui qui pollue paie. Aujourd'hui, le SEDIF invente un autre dogme qui est celui de « pollué-payeur », c'est-à-dire nous, moi, vous. J'ai oublié de dire que j'habitais à Villeneuve-le-Roi juste à côté. C'est nous qui allons payer pour de la pollution pour laquelle nous ne sommes absolument pas responsables et le SEDIF nous dit « ne vous inquiétez pas, je m'occupe de tout ». Non, ce n'est pas possible. Il faut que ceux qui polluent payent véritablement et d'abord, avant toute chose, que l'on empêche la pollution. Or, il n'y a aucune volonté du SEDIF contrairement à ce qui nous est affirmé ; on utilise deux mots : prévention et précaution. Moi, je suis à Villeneuve-le-Roi depuis 40 ans, donc cela fait 40 ans que je bois de l'eau du SEDIF, que je lis ce qui accompagne ma facture, le SEDIF n'a jamais levé le petit doigt pour effectivement pousser les agriculteurs, en particulier, à utiliser moins de pesticides et à se transformer en bio sur toutes ces aires que l'on nous a présentées tout à l'heure ; rien n'a été fait dans ce domaine. Précaution, c'est peut-être cela le pire et cela vient d'être dit par le monsieur qui est intervenu juste avant moi, le SEDIF affirme qu'il retire toutes les pollutions, mais que fait-il de ces pollutions ? Il les prélève 100 mètres ou 200 mètres avant son usine. À l'intérieur de son usine dont on a vu de belles images tout à l'heure, il les dépollue et il nous fait payer 30 à 40 centimes le mètre cube. Et puis, 100 ou 200 mètres après son usine, tout ce qu'on appelle joliment le concentrat, c'est-à-dire la pollution, il la remet pour que d'autres s'en occupent peut-être également. Il y a d'autres prélèvements bien avant la Normandie, dans l'Ouest parisien vous avez au moins deux prélèvements de ma connaissance et si cela se trouve c'est également Véolia qui s'occupe de ces moments-là où ils refactureront 30 à 40 centimes pour dépolluer. Donc, vous voyez bien que tout cela est quand même limite de la malhonnêteté. Je ne parle pas des personnes en tant que telles, mais des volontés politiques.

#### **Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Il y avait une question là-bas. Après, on s'arrête, on répond et on repasse ici.

**M. Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Conseiller régional**

Bonsoir à toutes et à tous. Fabien GUILLAUD-BATAILLE, je suis Choisyen et je suis un voisin d'en face de l'usine parce que j'habite aux Gondoles Sud, donc je vois l'usine de ma fenêtre. Il faut être honnête dans ces débats-là, je suis aussi conseiller régional d'Île-de-France, d'opposition à Valérie PECRESSE, et conseiller municipal d'opposition à Choisy-le-Roi. C'est important de se le dire parce qu'il faut que tout le monde sache d'où tout le monde parle. Du coup, je vais poser des questions. Vous allez voir, je ne vais pas rentrer dans la polémique politicienne, je vais poser une vraie question qui se pose au SEDIF, mais aussi à toutes les Franciliennes et les Franciliens, car, comme je le disais, je suis conseiller régional d'Île-de-France, donc de toute l'Île-de-France. Or, nous l'avons bien vu sur la carte que vous nous avez présentée, le SEDIF ne fournit pas l'eau de tous les Franciliens ; il n'en fournit qu'une partie, 133 communes, si mes souvenirs sont bons, et 40 % de la population, donc 4 millions sur les 11 ou 12 que nous sommes. Cela veut dire que c'est minoritaire. Or, pour le coup, les réseaux sont interconnectés. Les autres opérateurs produisent eux aussi de l'eau et n'auront peut-être pas accès ou ne feront pas le choix de cette technologie. Comment cela va-t-il se passer ? Comment les interconnexions vont pouvoir se passer ? Lorsqu'il faudra venir au secours... cela arrive, il y a des moments où une usine produit un peu moins et on demande à son concurrent, parce qu'il ne faut pas que l'eau s'arrête... C'est un secret de polichinelle et heureusement d'ailleurs que cela se passe comme cela. Si l'on nous appelait pour dire « votre usine a un petit problème, vous ne prendrez pas de douche ce matin », cela nous agacerait un peu. Donc, première question, il y aurait de fait, si le SEDIF s'entêtait dans ce choix, le choix d'une inégalité de traitement des Franciliennes et des Franciliens et le choix d'imposer une technologie à l'ensemble des opérateurs d'Île-de-France et notamment dans un moment précis parce que nous ne sommes pas en dehors de la vie publique ; au moment où se créent partout des régies publiques de distribution de l'eau. C'est-à-dire au moment où partout des communes font le choix de quitter le SEDIF pour monter des régies publiques de transport de l'eau. C'était d'ailleurs un des débats de la municipale, si je me souviens bien, mais passons. J'ai une vraie question...

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

La question est claire. Est-ce qu'il y en a une deuxième ?

**M. Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Conseiller régional**

La question est claire, j'ai une dernière question. Cela a été dit par mon ami villeneuvois qui parlait juste avant, il va y avoir de la pollution qui va être remise dans la Seine pour ce qui concerne Choisy. Selon mes chiffres pour les usines de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne, on parle de 50 000 m<sup>3</sup> par jour de relâchés dans l'eau, soit l'équivalent de 50 piscines olympiques de concentrats. Je crois que l'on a un vrai problème écologique majeur dont il faudrait quand même se poser la question avant de faire des choix aussi onéreux pour la collectivité.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. La troisième personne, il me semble qu'elle était assise devant vous. Allez-y. Je vous demande s'il vous plait, si c'est une question nouvelle, si c'est une question qui a déjà été posée ou alors s'il y a une nuance particulière, mais si c'est exactement la même...

**M. Daniel HOFNUNG, Coordination Eau Île-de-France**

Il y a une nuance. C'est juste pour dire qu'effectivement c'est sur le même problème. Comment peut-on à la fois rejeter les concentrats, utiliser plus d'eau puisqu'on en utilise plus pour produire une quantité donnée d'eau qui sera mise sur le réseau, et estimer que l'on est conforme avec l'économie de la ressource qui a été citée tout à l'heure ? On est complètement contradictoire avec cette économie de la ressource. Je suis d'Ivry-sur-Seine.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. On répond à ces quatre premières questions. Il me semble que la première concernait...

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Pour la question de monsieur qui est un habitant d'Alfortville, je réponds à la question sur l'information sur le débat. Sur l'information sur le projet, je laisse le SEDIF y répondre. Donc, sur l'information sur le débat, sachez que nous avons évidemment informé tous les élus, donc les 133 communes adhérentes au SEDIF, de l'existence de ce débat public. Nous nous sommes mis à leur disposition non seulement pour leur envoyer tout le matériel nécessaire pour qu'elles informent leurs citoyens et leurs administrés de l'existence de ce débat, mais également



en proposant la présence d'un de nos membres si toute l'équipe ne pouvait pas être présente. En effet, vous l'avez vu, nous sommes joyeux, mais nous ne sommes pas très nombreux et donc nous ne pouvons pas couvrir tout le territoire, mais au moins toujours un d'entre nous pourrait tout à fait accompagner ces communes si elles souhaitaient organiser des débats publics au sein de leur mairie. C'est la première chose.

La deuxième est que nous avons aussi prévenu tous les présidents d'EPT et d'intercommunalités d'Île-de-France pour essayer de mobiliser de manière beaucoup plus large. Nous sommes aujourd'hui à la disposition de ces élus pour leur prêter main forte, s'ils le souhaitent, en matière d'animation ou d'organisation de ce débat. L'équipe, mais aussi l'équipe technique et logistique, est à la disposition de ces élus pour organiser des débats publics au sein de leurs communes et, si ce n'est pas possible, juste avec de l'information sur la tenue des débats, le site internet, l'affichage des différentes rencontres qui sont prévues jusqu'aujourd'hui. Voilà pour nous. Pourquoi votre maire ne vous a pas informés ? C'est une question que je laisse effectivement aux élus.

**M. Michel NAMY**

La question était : est-ce une obligation ?

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Il n'y a pas d'obligation en soi, si ce n'est qu'il y a quand même une obligation pour le décideur public de faire valoir et de respecter le droit du citoyen à être informé et à participer à toute décision qui aurait un impact sur son environnement et son cadre de vie, mais nous n'avons aucun moyen coercitif, si c'est cela votre question.

**M. Arnold CAUTERMAN, Directeur général des services techniques du SEDIF**

Arnold CAUTERMAN, directeur général des services techniques, je voudrais apporter quelques précisions parce qu'il me semble en effet que j'ai entendu un certain nombre d'idées, voire parfois d'idées reçues, et je pense qu'il est important, en matière de production et de distribution d'eau, de contextualiser parce que la situation que vous rencontrez ici n'est pas forcément la même que l'on peut rencontrer. Vous citez la Normandie, je peux vous parler de l'ouest et de l'est également, on n'est jamais dans les mêmes conditions. Par rapport à une de vos questions, monsieur, il me semble que c'est vous qui en avez parlé, le terme d'osmose inverse n'est pas un terme tabou, je vous rassure de suite. Tout simplement, on parle d'osmose inverse basse pression qui est une technologie utilisée et volontairement on parle de basse pression parce que c'est la technologie utilisée dans le cadre du traitement de l'eau douce en osmose inverse, donc par des membranes de très faible diamètre, à l'opposé de l'osmose inverse qui elle est utilisée pour le dessalement de l'eau de mer. La différence entre les deux, c'est que vous n'avez pas forcément dans les deux cas une reminéralisation de l'eau qui est produite, alors que c'est le cas quand vous produisez de l'eau potable avec de l'eau de mer.

Je crois que c'est vous aussi qui évoquez le solutionnisme technologique. Le SEDIF n'est pas là, au travers de quelque groupe privé que ce soit, pour mettre en valeur une technologie et c'est pour cela que je voudrais juste contextualiser. Je me permets de le faire parce que j'ai un peu d'expérience en matière d'hydrogéologie. Vous ne pouvez pas mettre en opposition l'eau superficielle et l'eau souterraine. Au sein même de l'eau souterraine, vous pouvez avoir des configurations complètement différentes, vous pouvez être sous des nappes très bien protégées à de grandes profondeurs, voire protégées par un milieu naturel comme par exemple une forêt. La nature même des terrains dans lesquels vous puisez l'eau, notamment en eaux souterraines, est importante. Ce n'est pas la même chose quand vous êtes dans de la craie ou dans du calcaire, quand vous êtes dans des rivières souterraines avec un phénomène justement d'altération du calcaire. C'est important de savoir que le métier de producteur et de distributeur d'eau est un métier dit de sciences de la vie et de la terre, c'est un métier vivant, on utilise quelque chose de vivant. Donc, il est important de vous le contextualiser et la particularité du SEDIF est qu'il puise – Coralie l'avait très bien montré et elle a longuement expliqué un diaporama tout à l'heure. Vous êtes sur un bassin hydrographique de trois grandes rivières dont les aires d'alimentation de ces rivières représentent 12 % du territoire national métropolitain, donc je vous laisse imaginer aujourd'hui. De la même façon, on ne peut pas opposer le curatif et le préventif. Du préventif, quand nous sommes dans les mêmes conditions que les autres distributeurs d'eau, nous en faisons. Tout à l'heure ont été cités notamment les 3 % de la nappe de calcaire de Champigny sur lesquels nous avons un programme d'accompagnement des exploitations agricoles, au même titre que, par exemple, Eau de Paris l'a, mais par chance sur 50 % de sa production. Notre particularité est que 97 % de l'eau provient de l'eau superficielle.

Je voulais r pondre   cette question parce que tout   l'heure vous parliez d'ent tement et d'imposer une technologie. Encore une fois, ce n'est pas le cas. Il faut toujours contextualiser. On a beaucoup parl  ces derniers temps de Lausanne qui, pendant quelques ann es, a rencontr  des probl mes, a ferm  un certain nombre de ses captages, mais qui ne repr sentaient que 5 % des n cessaires besoins de la ville de Lausanne. Sur ces 5 %, ils ont arr t  les captages et ils ont fait des pilotes sur lesquels ils ont test  de la membrane et  galement, me semble-t-il, des filtres   charbon actif sur lit fluidis . Aujourd'hui, leur choix n'est pas fait, bien qu'ils vont certainement s'orienter vers une technologie qui n'est peut- tre pas celle du membranaire ; en tout cas, peut- tre pas celle de l'osmose inverse basse pression. Mais, pour quelle raison ? On n'est pas du tout sur l' chelle du SEDIF. Lausanne, ces 5 % de la consommation, on est en train de comparer des installations de quelques centaines de m tres cubes ou milliers de m tres cubes par jour   celles du SEDIF o  la simple usine de Choisy produit   peu pr s entre 16 000 et 20 000 m<sup>3</sup> par heure. Donc, vous voyez que nous ne sommes pas du tout sur les m mes  chelles de comparaison. J'insiste bien pour vous contextualiser en permanence. Encore une fois, je crois que c'est vous qui  voquiez, monsieur, les diff rents distributeurs d'eau sur la r gion parisienne. Oui, mais, encore une fois, nous ne sommes pas dans les m mes contextes ; certains n'ont pas non plus de production d'eau et d'autres en ont. Je citais le cas d'Eau de Paris qui a cette chance de pouvoir g rer des aires d'alimentation dont 50 % de sa ressource est souterraine.

Le SEDIF est d j  engag  sur 3 %, mais va s'engager sur des actions de pr vention pour les 40, 50, 60 prochaines ann es avec une difficult  qui est que, quand vous  tes sur un territoire d'alimentation comme le n tre, vous  tes confront s   la multiplicit  des acteurs locaux, que ce soit en mati re du petit cycle de l'eau – je ne parle pas du grand cycle, mais du petit cycle de l'eau – et notamment de l'eau et de l'assainissement. Donc, cela veut dire que c'est un travail tr s important. Il y a quelques ann es, nous avons d j  voulu le faire et notamment mener une  tude pour d finir ce qu'on appellerait des p rim tres de protection non pas  loign s, ce n'est pas tout   fait le cas, mais en tout cas des zones  ventuellement   contraintes environnementales dans lesquelles vous auriez des r glementations en mati re d'activit  ou d'accompagnement de certaines professions dans leur activit . C'est loin d' tre simple parce que, encore une fois, on s'est heurt    la multiplicit  des acteurs administratifs de la gestion de l'eau.

Quant au choix on reux, il ne l'est pas ; il est juste adapt  aux circonstances.   titre de comparaison, je crois que c'est 4 euros par mois pour un m nage. Est-ce que vous avez seulement une id e du budget d'un m nage en mati re de consommation d'eau min rale achet e en bouteille ? C'est   comparer. On compare 48 euros par an   quelque chose qui peut   peu pr s s'estimer en moyenne entre 650 et 1 000 euros par an. Donc, vous voyez vraiment tout l'int r t de redonner la confiance   la distribution de l'eau potable.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

OK, merci. Il y avait des questions qui concernaient le concentr .

**M. Adrien RICHET, SEDIF**

Bonjour, je suis Adrien RICHET, ing nieur au SEDIF. Je vais r pondre en m me temps au concentr  et   la question de savoir s'il faut plus d'eau pour produire ce que l'on va envoyer dans le r seau. Pour donner une id e, pour une production de 400 000 m<sup>3</sup> par jour – c'est ce que produit Choisy-le-Roi ; m me plus, mais prenons 400 000 m<sup>3</sup> – on va pomper 450 000, effectivement, pour passer dans les membranes, mais on va rejeter les 50 000 m<sup>3</sup> qui font la diff rence. D'un point de vue quantitatif, il n'y a aucune consommation suppl mentaire d'eau. L'eau va revenir quelques centaines m tres plus loin dans la rivi re. Qu'est-ce que le concentr  ? Quand on dit « concentr  » et que vous parlez de pollution, finalement, on ne rajoute aucune substance micropolluante, on ne rajoute pas de micropolluants dans la ressource. On ne rajoute pas de mol cule, on ne cr e pas de mol cule, vous  tes d'accord. Effectivement, on en enl ve dans l'eau que l'on envoie au robinet. Monsieur, on enl ve la pollution que l'on envoie au robinet.

[Interventions hors micro inaudible]

En fait, ce qui est tr s sp cifique, c'est que nous sommes sur des pollutions qui sont extr mement difficiles   traiter et en plus dont on d couvre tout le temps des nouvelles mol cules ; cela bouge assez vite de ce point de vue. Donc, c'est tr s difficile   traiter. Malheureusement, la seule technique qui fonctionne r ellement et qui permet vraiment d'enlever ces mol cules, c'est ce syst me membranaire. Donc, vous avez effectivement un concentr . Si l'on poussait le syst me et que l'on disait « on va rajouter encore des membranes pour concentrer de plus en

plus ce que l'on veut  liminer  , pour le coup on pourrait n'avoir aucun rejet, mais la quantit  d' nergie qu'il faudrait serait ph nom nale et ce ne serait absolument pas tenable de consommer autant d' nergie pour qu'il y ait 0 rejet. On a travaill  le sujet. Dans l'id e, le projet consid re que l'on va le plus loin possible que l'on peut aller pour la sant  des consommateurs et pour enlever ces micropolluants. Vous dites que c'est une pollution, mais ces micropolluants, aujourd'hui, vont aux robinets des consommateurs et on ne les connait pas tous. On aurait pu aller encore plus loin, c'est- -dire faire vraiment le travail d'une  puration totale, ce qui peut  tre aussi vu comme le travail des stations d' puration, mais la consommation en  nergie deviendrait r ellement intenable.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci.

**Mme Corinne LEPAGE, SEDIF**

Bonjour, je m'appelle Corinne LEPAGE et j'accompagne le SEDIF dans cette op ration. Je voudrais r pondre au monsieur qui a parl  du principe pollueur-payeur tout   l'heure. D'abord, je voudrais dire, monsieur, que j' tais choqu e d'entendre le mot « mensonge » ; on peut discuter de beaucoup de choses, mais il n'y a pas de mensonge dans ce qui est dit, aucun. Donc, c'est un mot qui devrait  tre prohib . Sur le principe pollueur-payeur, je suis d'accord avec vous, je suis contre le principe de poll -payeur. Sauf que le pollueur n'est pas le SEDIF, monsieur. Le pollueur, ce sont ceux qui nous abreuvent de pesticides sans les traiter, sans payer, ce sont ceux qui nous envoient aimablement les PFAS que l'on vient de d couvrir assez r cemment et sur lesquels il n'y a encore aucune r glementation, ce sont ceux qui continuent   fabriquer des perturbateurs endocriniens ; ce sont tous ceux-l , les pollueurs. Le SEDIF se retrouve comme un poll  et il est charg , dans l'int r t de ceux qui vont boire l'eau, d'essayer de la d polluer au maximum avec un  quilibre, comme il vient d' tre rappel , entre les co ts en termes d' nergie, d'eau et de tout ce que vous voudrez, et la sant  publique. Derri re tout cela, ce qui est quand m me essentiel, c'est que l'on puisse garantir une eau qui est d nu e autant que faire se peut de toutes ces cochonneries dont nous nous abreuvons   longueur de temps. J'entendais quelqu'un qui disait tout   l'heure « oui, mais il n'y a pas que dans l'eau ». Oui, c'est possible, c'est vrai, il y en a beaucoup dans l'air, je suis d'accord avec vous. Sauf que tout cela fait des cocktails et plus vous r duisez une des composantes de la pollution et mieux nous nous portons collectivement. Sur le principe pollueur-payeur, c'est cela que je voulais vous dire. Il n'y a aucune inversion et la seule chose qu'il faudrait faire est effectivement de faire en sorte que les pollueurs payent.

Un dernier mot sur ce que peut faire le SEDIF. Je vais vous dire, je me suis s rieusement pos  la question parce que je suis comme vous, je m'int resse beaucoup   la pr vention ; cela fait 40 ans que je m'y int resse. En droit fran ais, chaque collectivit  a sa propre comp tence. Le SEDIF n'a aucune comp tence pour pouvoir s'attaquer   la mani re dont nos terres sont cultiv es. Les collectivit s locales non plus, d'ailleurs. Quand les maires antipesticides ont essay  de prendre des arr t s antipesticides, que s'est-il pass  ? Le Conseil d' tat a d cid  que ce n' tait pas leur affaire et que c' tait celle de l' tat. Donc, il faut quand m me rappeler quelles sont les comp tences que les gens peuvent faire et ne pas leur reprocher de ne pas faire ce qu'ils ne peuvent pas faire.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci. On va recueillir encore deux questions par des personnes diff rentes. Je vous prie d'arr ter s'il vous plait. Je vais passer la parole aux autres et apr s on s'arr te. On commence l -bas.

[intervention hors micro inaudible]

Non, il ne me semble pas. Il me semble que l'on essaye de vous donner le plus possible la parole. C'est   vous, s'il vous plait.

**M. Vivien REBIERE, Coordination Eau  le-de-France**

Bonjour, Vivien REBIERE de la Coordination Eau  le-de-France. Je suis un peu mal   l'aise  galement par rapport au dispositif et   la prise de place ou de pouvoir par rapport aux techniciens sur la parole citoyenne dans ce d bat, mais passons. Il y a  crit « d bat public sur l'eau potable en  le-de-France », Monsieur le Conseiller r gional rappelait que c' tait un sujet   priori francilien et pourtant on d bat d'une technologie qui va concerner 4 millions d'habitants. Mme LEPAGE disait   l'instant que le SEDIF n'a pas de comp tence. Il me semble qu'Andr  SANTINI a  t  ancien ministre et qu'il a peut- tre une capacit  – et le SEDIF  galement – de pouvoir parler au gouvernement. C'est une premi re question. Par ailleurs, pourquoi le d bat n'est pas discut  au niveau de la r gion ? Pourquoi la question n'est pas discut e au niveau de l'agence Seine Normandie ? Donc, c'est une question qui doit  tre

d bat public organis  par

ouverte. On débat d'une technologie avant de débattre du problème. Est-ce qu'il y a un problème d'eau potable en Île-de-France ? Si oui, pourquoi ? Lequel ? Comment ? Après, on étudie éventuellement les solutions éventuelles parmi lesquelles, éventuellement, la technologie, en l'occurrence qui semble poser un certain nombre de problèmes. Vous dites notamment vouloir respecter la directive Eau Potable, très bien, soi-disant parce qu'apparemment cette directive a des normes très strictes sur les PFAS. Ce n'est pas ce que pensent un certain nombre de pays européens qui viennent de déposer une réglementation à l'agence européenne de l'environnement justement pour réglementer encore plus. Par ailleurs, la directive-cadre sur l'eau ne prévoit pas de polluer encore plus les masses d'eaux, ni souterraines ni superficielles, en cas de projet industriel. Il y a des articles et des alinéas extrêmement clairs qui disent que l'on ne peut pas dégrader la qualité des masses d'eau. D'autant plus que, l'année dernière ou l'année d'avant, nous étions encore avec le constat que les masses d'eaux superficielles en Île-de-France, comme partout ailleurs en France, et souterraines sont très largement dégradées et donc nous n'avons pas atteint les niveaux voulus et souhaités par la directive en question. Il y a donc une incompatibilité juridique sur ce plan, il y a une incompatibilité de philosophie sur la question de savoir comment l'on pense le débat. Il ne faut pas se poser la question technologique, mais d'abord poser la question des problèmes.

Enfin, vous n'avez pas dit exactement quel montant vous mettez dans la prévention. Vous dites avoir fait des ateliers de sensibilisation, c'est bien. Vous prévoyez 870 millions au bas mot, en euros 2023, on ne sait pas combien ce sera plus tard. Combien mettez-vous dans la prévention et dans la sensibilisation en amont ? Qu'est-ce qui est réellement fait plutôt que sur les 3 % ? Monsieur le DGST disait « on ne peut pas tout faire parce que c'est sur des aires d'alimentation qui couvrent 15 % du territoire », mais j'imagine qu'il n'y a pas que le SEDIF qui pompe dans la Seine, dans la Marne et dans l'Oise. Donc, on peut aussi discuter avec d'autres intercommunalités, me semble-t-il. Je vous remercie.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je vous passe la parole.

**Mme Joëlle GRILLE, Collectif Eau Choisy-le-Roi**

J'aimerais poser la question des membranes. En fait, l'usine de Méry-sur-Oise est un peu...

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Présentez-vous, s'il vous plaît, car pour les comptes-rendus nous enregistrons, merci.

**Mme Joëlle GRILLE, Collectif Eau Choisy-le-Roi**

Pardon, je m'appelle Joëlle GRILLE et j'habite Choisy-le-Roi. L'usine de Méry-sur-Oise qui utilisait apparemment... Je n'ai lu qu'une chose, le dossier du SEDIF, mais je n'ai peut-être pas tout compris. Toujours est-il que l'usine de Méry-sur-Oise utilisait des membranes à nanofiltration qui sont arrêtées par manque de membrane. Je ne sais pas pourquoi le producteur n'a pas continué de fournir ces membranes. Par contre, j'ai vu que, dans l'OIBP, les membranes viennent de DuPont, l'usine américaine californienne. Si dans quelques années il y a un problème avec les États-Unis ou avec la Californie ou avec cet industriel, que fera-t-on pour avoir des membranes ? Apparemment on ne produit pas de membrane en France et on a déjà eu ce problème de membrane à Méry-sur-Oise. C'était une question pour le SEDIF.

Je voulais poser une question pour RTE. Page 69 du dossier du SEDIF, il est bien dit que – et cela recroise un petit peu la première question qui avait été posée – « toutefois, il convient de noter qu'en l'absence de réalisation du projet, les travaux RTE seront tout de même réalisés ». Ce sont quand même des travaux étalés sur 2 ou 3 ans, même sans le reste, d'après ce que j'ai lu dans le dossier. Donc, s'ils ne sont plus incorporés dans le projet puisque le projet ne se fait pas, normalement on ne doit pas payer ces travaux. Je ne me rappelle plus exactement des chiffres que j'ai lus, mais on ne devrait pas les payer puisque, de deux choses, soit comme dit le texte c'est la vétusté des équipements électriques du SEDIF qui induit une modernisation et donc cela devrait être de l'amortissement et cela devrait déjà être payé puisque l'amortissement est inclus dans le prix de l'eau, soit c'est un autre projet comme le disait le monsieur et dans ce cas-là on ne doit pas du tout le payer dans le prix de l'eau. Là, c'est quelque chose, page 69, qui n'est pas très clair. Voilà mes deux questions.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci.

**Mme Hancès SASU, 15<sup>ème</sup> adjointe au maire de Choisy-le-Roi**

Bonsoir à tous. Hancès SASU, 15<sup>ème</sup> adjointe au maire de la ville de Choisy-le-Roi à la démocratie participative et déléguée au quartier des Gondoles Sud. Très simplement, on a déjà beaucoup de chantiers au sein du quartier des Gondoles Sud et j'avais une question tout de suite, forcément, comme les habitants des quartiers, sur l'acheminement des matériaux, notamment pour RTE. Après, je ne sais pas s'il y a des travaux aussi qui vont être menés par le SEDIF ni quels matériaux précisément vont être acheminés. En tout cas, il y a plusieurs chantiers et, parmi ces chantiers, il y a eu un acheminement de matériaux par des barges, par voie fluviale, donc ma question reste de savoir par quel moyen vous allez acheminer tous les outils et matériaux que vous allez utiliser pour le chantier s'il est fait. Est-ce que l'on peut utiliser le fluvial et moins l'autoroute ? Comme il y a déjà beaucoup de nuisances au niveau de l'avenue Villeneuve-Saint-Georges et autres, voilà ma question. Merci d'avoir organisé le débat aussi.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup à vous.

**M. Jean-Luc TOULY, Conseiller municipal Wissous**

Bonjour, Jean-Luc TOULY, délégué du SEDIF ville de Wissous – Paris-Saclay. D'abord, si l'on était aux Antilles, je pense que les gens se seraient immédiatement intéressés au problème de la qualité de l'eau puisque, malheureusement, avec le chlordécone, beaucoup de cancers de la prostate arrivent, y compris chez les jeunes. Donc, la qualité de l'eau est très importante. Le SEDIF a anticipé dès 2015 ; est-ce qu'on peut lui reprocher d'avoir anticipé alors que les autres collectivités en délégation ou en régie...

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Excusez-moi, je vous invite à poser une question parce que le SEDIF a droit de réponse sur les autres questions et, à ce moment-là, vous rejoignez l'équipe de la maîtrise d'ouvrage à côté.

[interventions hors micro inaudible]

S'il vous plait, posez votre question.

**M. Jean-Luc TOULY, Conseiller municipal Wissous**

La question est de dire que, si l'on est contre cette proposition, j'aimerais savoir s'il y a une autre alternative pour améliorer la qualité de l'eau, non pas dans 50 ans lorsque les gouvernements de droite et gauche diront que la pollution d'origine agricole et industrielle va s'arrêter parce qu'ils prendront des mesures contraignantes, je n'y crois pas. Deuxièmement, sur le plan économique, la facture d'eau au SEDIF est terriblement importante. Est-ce que vous savez combien on paye le prix du mètre cube en Île-de-France dans le SEDIF ? 1,47€ aujourd'hui. Dans l'Essonne où il y a des régies et des délégations avec Suez, on est à 2,60€. La part de l'eau dans la facture au niveau du SEDIF est de 30 % ; or, 50 % de la facture concerne l'assainissement et l'assainissement en Île-de-France est majoritairement, à 99 %, délégué à Véolia et à Suez. Là, je n'entends pas les communes de gauche lutter individuellement puisque les contrats sont passés de collectivité à collectivité. Je ne comprends pas que vous forciez la main sur la question du SEDIF avec Véolia derrière, j'entends bien et j'en suis d'accord, sauf que la plupart des communes qui ont quitté le SEDIF sont passées en régie, mais n'ont pas lutté à l'intérieur pour essayer de faire une contreproposition. Donc, la critique... je suis pour la critique, mais quelles sont les alternatives en termes de qualité que vous proposez, sinon de ne rien faire ?

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Donc, ce n'est pas une question. Excusez-moi, je vais vous donner la parole après, je vais prendre la main 30 secondes pour deux points que je voudrais quand même rectifier ou en tout cas clarifier et notamment pour ceux qui considèrent qu'il y a un partage de parole inégal. Je pense qu'il y a quand même beaucoup de personnes qui sont intervenues, beaucoup de personnes qui interviennent pour Coordination Eau, le SEDIF a aussi son droit de parole évidemment et un droit de réponse. Il y a aussi un temps prévu pour que vous puissiez vous exprimer encore plus et davantage et notamment pour que vous puissiez faire part de vos questions, de vos commentaires, de vos opinions, de vos préoccupations ou de vos attentes, notamment sur table et c'est le travail qui est prévu

dans la deuxi me session. Donc, je voudrais vraiment rectifier cela. C'est- -dire que la parole est   tout le monde et pas uniquement aux acteurs du SEDIF. Merci aussi, pour ceux qui composent les tables et qui pensent ou en tout cas qui sont l  en tant que citoyens, de ne pas prendre la parole comme pourrait la prendre le maitre d'ouvrage. En fait, le temps du maitre d'ouvrage est compt  dans un d bat et donc, si vous prenez la parole et que vous r pondez   des questions alors que c'est le r le du maitre d'ouvrage, c'est du temps qui va  tre d compt  pour le maitre d'ouvrage. En effet, la parole est prise aujourd'hui par les citoyens lorsque vous  tes   table et le maitre d'ouvrage est d'un c t  ou de l'autre. Donc, d j , je voudrais rectifier cela.

Ensuite, je voudrais r pondre   une question, avant de vous laisser r pondre aux autres interventions du public, sur pourquoi ce d bat n'est pas discut  au sein de la r gion  le-de-France – question que vous posiez, monsieur, tout   l'heure – et quid effectivement du r le de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Je voudrais pr ciser pour tout le monde, car vous tous n'avez pas  t  effectivement consult s ou sollicit s pendant l'organisation de ce d bat, mais sachez que l' quipe aujourd'hui ici pr sente a pass  trois mois   consulter l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire francilien, donc de l' le-de-France. Bien entendu, l'agence de l'eau Seine-Normandie faisait partie de ces acteurs et elle a fait part de sa vision, de son approche, de sa perception de ce projet et elle a  galement particip    l'atelier dont on vous a fait une restitution tout   l'heure, assez courte j'en conviens, mais dont vous aurez la totalit  des  changes d s qu'ils seront pr ts et rendus publics, donc dans les jours qui viennent, o  effectivement les acteurs de l'eau Seine-Normandie  taient pr sents  galement. Donc, ce sont des acteurs que nous avons sollicit s, ce sont des acteurs qui participent au d bat, ce sont des acteurs qui ne sont pas ici ce soir, mais qui ont  t  l  au dernier atelier qui a  t  organis  le 4 mai et dont, je vous le rappelle, vous aurez les r sultats tr s prochainement.

Enfin, par rapport   votre question sur la pollution... Non, c'est votre question, du coup je n'interviens pas dessus. Juste pour vous rappeler quelque chose  galement. Merci, on va devoir aussi prendre du temps pour les  changes par table, donc je laisse   nouveau une s ance de r ponses ici, donc soyez s'il vous plait pr cis, concis et concrets par rapport aux questions qui ont  t  pos es. On refait un tour de table et merci   vous qui souhaitez prendre la parole d' tre  galement pr cis et concis sur ce que vous souhaitez dire pour que l'on puisse passer   l' tape d'apr s.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

Donc, la probl matique de la qualit  de l'eau et des perfluor s, on n'a pas d'avis sur les seuils  mis dans la directive europ enne. Pour les perfluor s, par exemple, ils sont de 100 nanogrammes par litre, il y a d j  des pays qui veulent les r duire, comme vous l'avez dit,   4 nanogrammes par litre ; or, dans notre eau produite actuellement, on retrouve environ 20   30 nanogrammes par litre. Donc, nous serions conformes   la r glementation future, mais si la r glementation se renforce comme d'autres pays le sugg rent vu l'impact potentiel de ces mol cules sur la sant , nos eaux distribu es seraient d j  plus conformes.

[intervention hors micro inaudible]

Oui, mais elle est faite dans un sens sanitaire pour prot ger les gens et le but est donc quand m me de la respecter. Nos d passements fr quents sur le chlorothalonil montrent que nous avons d j  cette probl matique sanitaire sur le territoire et que nous sommes d j , une partie de l'ann e, au-dessus des limites de qualit . Th oriquement, l'ARS nous exige d'agir et de ne pas laisser cette situation perdurer pendant plus de 6 ans.

**Intervenant en salle non identifi **

Vous avez un document de l'ARS qui dit cela ?

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

C'est la r glementation...

**Mme Paola OROZCO-SOU L, pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

S'il vous plait, monsieur, il faut parler au micro pour que votre parole soit prise en compte dans le compte-rendu ; premi re chose. Deuxi me chose, s'il y a un sujet l -dessus, on pourra en effet en d battre, mais s'il vous plait on va parler avec le micro. Donc, je vous laisse r pondre et si vous souhaitez reposer une question on vous repasse le micro.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

d bat public organis  par



C'est le principe de la r glementation, on a le droit de demander une d rogation pendant 3 ans renouvelable une fois, donc on a le droit de d roger   la r glementation pendant 6 ans et de mettre en place une action corrective ; c'est ce que disent les textes.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Il y avait des questions qui concernaient RTE.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

Juste revenir sur les micropolluants que l'on r injecterait dans le milieu. Actuellement, les micropolluants vont  tre distribu s dans l'eau potable et vont  tre rejet s apr s dans les stations d' puration qui actuellement ne sont pas  quip es pour les traiter. Donc, elles vont rejeter dans les rivi res et les milieux  galement ces micropolluants. L'impact que nous avons de rejeter directement en sortie de nos usines est quasiment le m me actuellement puisque les stations d' puration ne traitent pas ces mol cules. Donc, les chiffres annonc s de volumes rejet s de 50 000 m<sup>3</sup> par jour peuvent para tre cons quents, mais cela ne d passe jamais les 2 % du d bit du fleuve en situation d' tiage et en prenant un facteur de correction au niveau du r chauffement climatique.

**Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF**

Pour les questions sur l'investissement sur la politique de pr vention, V ronique HEIM va vous r pondre.

**Mme V ronique HEIM, SEDIF**

Tr s bri vement, sur les captages souterrains, le SEDIF participe au programme terre et eau 2025. Donc, ce sont 100 000   120 000 euros par an qu'il d die   la pr vention des pollutions et est en partie aid  par l'agence de l'eau. Ce programme a d marr  en 2013 et l  on est sur un deuxi me plan pour la partie 2020-2025. Sur la pr vention des pollutions sur les ressources superficielles, nous avons des  quipes de terrain, donc il y a une personne affect e   chaque usine. Ce sont des moyens humains et cela repr sente, si l'on veut valoriser ou chiffrer cela, environ entre 300 000 et 400 000 euros par an qui font de la surveillance concr te sur les p rim tres de protection de nos captages. Voil , merci.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci, madame. Alors, les questions qui concernaient RTE.

**Mme Christine TORNATORE, RTE**

Concernant RTE, j'ai not  la remarque,   nouveau sur la page 69, des travaux qui seront r alis s m me si le projet SEDIF  tait annul . Pourquoi ? Je reviens un petit peu d j  pour des questions techniques. Du coup, quand on parle de fiabilisation de l'alimentation  lectrique et pourquoi ce projet de fiabilisation  lectrique se maintiendra, c'est parce qu'actuellement l'usine de Choisy-le-Roi telle qu'elle est connect e, pour nous, dans notre fonctionnement d'exploitation du r seau  lectrique, elle est sur ce qu'on appelle une « poche  lectrique », donc une m me maille. Vous voyez un tissage et une maille de r seau, c'est le r seau RTE. Actuellement, on est   peu pr s sur une m me maille qui concerne l'usine de Neuilly-sur-Marne et l'usine de Choisy-le-Roi, ce qui nous permet de faire un raccordement depuis non plus le poste de Choisy-le-Roi, mais le poste de Chevilly-Larue tel que cela a  t  propos  au niveau du SEDIF en termes de propositions de raccordement. Cela nous permettra de distinguer ces deux poches  lectriques entre l'usine de Neuilly-sur-Marne sur laquelle il y aura aussi un raccordement, qui n'est pas l'objet de la pr sentation ici puisqu'on s'int resse plus   Choisy-le-Roi, et l'usine de Choisy-le-Roi. C'est en ce sens que les raccordements seront n cessaires pour alimenter cela et  viter des perturbations du process industriel par rapport   des changements au niveau de la tension  lectrique, ce qu'on appelle les « creux de tension » dans notre jargon. Donc, la probl matique est aussi pour cela.

On parlait aussi du risque inondation, c'est que le poste de Chevilly-Larue est moins d pendant en termes de risque inondation par rapport au risque de crue de 1910 et donc il sera plus r silient que le poste actuel. Cela fait partie des objectifs des raccordements nouveaux entre Chevilly-Larue et les usines de Choisy-le-Roi pour alimenter l'alimentation  lectrique, donc ind pendant finalement de l'autre crit re qui intervient dans le projet et ce pour quoi on est reli  dans le d bat public qui est aussi l'augmentation de puissance  lectrique qui a  t  demand e et donc un renforcement de l'alimentation  lectrique. Techniquement parlant, en effet, si le d bat public conclut   un arr t du projet SEDIF, pour nous cela voudra dire qu'il faudra certainement revoir un petit peu la fa on de faire le raccordement de ces puissances  lectriques r adapt es par rapport   ce nouveau positionnement. En tout cas,

le raccordement et les trac s que je vous ai pr sent s seront encore d'actualit  ; on ne change pas les points A et B, le reste est   d finir.

**Mme Paola OROZCO-SOU L, pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Est-ce que vous pouvez r pondre sur notamment toujours les travaux et apr s j'interviendrai sur cette question des travaux RTE, s'il vous plait ?

**Mme Christine TORNATORE, RTE**

Totalement. Il y avait une deuxi me question qui portait sur l'impact sur le prix de l'eau. Pour moi, ce n'est pas un impact RTE vis- -vis de la facture de l'eau, c'est une probl matique du SEDIF donc je laisserais le SEDIF  tayer cette probl matique si n cessaire. Bien s r, le SEDIF est concern  par la facture propre au projet de RTE et au projet de raccordement qui se traduit dans le transport d' lectricit . Je n'en dis pas plus l -dessus, je laisserais la parole si besoin.

Deuxi me question sur RTE qui  tait sur l'utilisation des moyens et des barges  ventuelles pour l'acheminement des mat riaux. Ce sont des choses que nous avons d j  mises en place  ventuellement sur d'autres projets, donc nous pourrions  tudier la question et essayer, comme je le disais, de prendre toutes les bonnes id es et solutions pour essayer de prendre en compte cette demande-l  et bien s r avoir le moins d'impact, dans la mesure du possible, sur l'acheminement des mat riaux. Il y aura quand m me des choses qu'il sera n cessaire d'acheminer sur voirie, mais si l'on peut  viter et limiter les impacts environnementaux bien s r.

**Mme Paola OROZCO-SOU L, pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci. Juste avant de vous relaisser la parole, vous avez raison, madame, de souligner un point qui est de savoir, s'il ne s'agit pas des m mes travaux, pourquoi l'on en parle dans ce d bat. Ce n'est pas le m me point que vous souligniez tout   l'heure, monsieur, parce qu'effectivement il y a les travaux qui concernent le projet et cela vient quand m me d' tre bien expliqu  et les travaux qui sont n cessaires   l'usine. Sur les questions de prix, pareil, je laisserais le SEDIF vous r pondre. En revanche, s'il y a des travaux qui se font quand m me dans les usines alors que le projet ne se fait pas suite aux conclusions du d bat public, il y a plusieurs options. Sachez qu'il y a une saisine obligatoire par un m tre d'ouvrage de la Commission nationale du d bat public lorsque son projet d passe un certain seuil d'investissement, c'est- -dire lorsque son projet a un co t d'investissement de 300 millions d'euros.   partir de ce montant, il est oblig  de saisir la CNDP, laquelle d cide soit de faire une concertation pr alable, soit de faire un d bat public sur le sujet. En d c , il n'y a pas d'obligation de saisine pour faire les m mes d marches. En revanche, il est tout   fait possible, puisque cela fait quand m me partie des questions que vous posez et c'est pour cela aussi que nous sommes l  ce soir, de recommander que si les travaux n cessaires   l'am nagement de ces usines d'un point de vue  lectrique ne d passent pas le seuil des 300 millions d'euros qui obligent   une saisine, faire quand m me une concertation pr alable qui permettra au SEDIF d'informer les citoyens, de les consulter et de les faire participer   la r alisation de ces travaux. Ce sont tout   fait des recommandations que vous pouvez faire, qui sont prises en compte et qui seront  videmment relay es   la fin du d bat.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci. On prend les trois derni res questions et apr s on passe...

**Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF**

Excusez-moi, on n'a pas r pondu   toutes les questions. Je voudrais r pondre   deux questions, votre question sur les membranes et M. REQUIS va r pondre sur l'impact sur le prix de l'eau si jamais le projet ne se faisait pas.

**M.  ric REQUIS, SEDIF**

Bonsoir,  ric REQUIS pour le SEDIF. Si le projet ne se faisait pas et si l'on faisait l'investissement sur les postes  lectriques, selon les termes du dossier on est sur   peu pr s 30-40 millions d'euros investis sur chaque usine. Comme l'a rappel  la pr sidente, Mme OROZCO-SOU L,   ce moment-l  nous sommes en dessous des seuils de saisine de la Commission nationale du d bat public. On revient sur un projet qui va int grer le programme d'investissement courant du SEDIF, on investit 100-120 millions d'euros par an   peu pr s, donc c'est un projet qui serait   faire et   porter parmi les autres investissements. Il serait financ , comme vous l'avez signal , en partie par l'amortissement. Maintenant, le fait est que les installations actuelles commencent    tre relativement

anciennes, donc l'amortissement de ces installations ne suffirait pas à payer la totalité du projet. Si je ne dis pas de bêtise – Mme TORNATORE me reprendra – pour autant, comme nous sommes sur un raccordement électrique, cela veut dire qu'il y aurait quand même la concertation Fontaine qui serait engagée sur la question du tracé et les prérogatives habituelles sur la question du trajet du raccordement électrique.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci.

**M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi**

Si vous le permettez, j'aimerais juste dire un mot parce que je vais devoir partir. Je vais vous dire juste un petit mot parce que j'ai des obligations et je vais profiter du fait que vous allez faire des devoirs sur table pour vous quitter et vous saluer. Je suis très heureux et je ne regrette pas d'avoir permis ce débat à Choisy-le-Roi. Je souligne que Choisy-le-Roi, en ce sens, est bien démocratique puisque j'ai cru comprendre que d'autres mairies ne se sont pas précipitées pour organiser ce type de débat. Ce que je voudrais surtout dire, c'est que je regrette une chose quand même. On se connaît bien dans la salle, il n'y a pas beaucoup de personnes de la société civile, c'est-à-dire des gens qui ouvrent leur robinet le matin et qui boivent l'eau depuis des années. C'est à eux que je vais m'adresser. Oui, vous souriez, monsieur, mais dans la salle j'ai quand même entendu des paroles excessives qui, en tant qu'administrateur du SEDIF, me blessent. J'ai entendu « malhonnêteté », « mensonge » ; non, monsieur, il n'y a aucune malhonnêteté. Si vous pouvez, de temps en temps, monsieur, laisser parler les gens. Malgré vos propos « un peu obscènes », je vous laisse parler. Nous, nous n'avons pas le droit de répondre parce que nous sommes dans le SEDIF, mais je tiens quand même à dire une chose. Si vous permettez, madame, c'est un débat important et je vois que c'est encore, malgré ce qui peut être reproché quelques fois, des politiques et des politiques opposées depuis de nombreuses années au SEDIF qui s'expriment et qui viennent de différentes villes. J'avais l'espérance, mais malheureusement cela devient difficile, comme je vous l'ai dit lorsque vous m'avez auditionné, de mobiliser les citoyens qui, depuis le COVID, mais c'était déjà le cas bien avant, ne se mobilisent pas et pour des questions tellement importantes comme l'eau. Alors je ne suis pas ingénieur, je ne suis pas chercheur, mais je découvre le SEDIF et ce que je découvre ce sont des gens qui travaillent, qui sont honnêtes, qui veulent apporter l'eau...

[intervention hors micro inaudible]

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, s'il vous plaît, tout le monde a le droit à la parole. Monsieur le Maire va partir, il fait une conclusion.

**M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi**

Vous savez, comme je l'ai dit, on se connaît bien. Monsieur, si vous voulez respecter un petit peu la démocratie, même si ce n'est pas votre quotidien, ce que je veux dire...

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, Monsieur le Maire va nous saluer et dire ses derniers mots et après on reprend avec les questions.

**M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi**

... c'est que je ne suis ni chercheur ni ingénieur. Ce qui me passionne et que je trouve extraordinaire que l'on puisse nous le reprocher, c'est que c'est le plus vieux service public de France. Après tout, on pourrait engranger des bénéfices et puis ne rien faire. Non, on redonne aux citoyens cet argent pour lui assurer une meilleure santé. Moi, je voudrais entendre les personnes concernées : à combien estiment-elles le prix de leur santé ? Parce que les perturbateurs endocriniens, les résidus médicamenteux, cela amène quelque chose qui s'appelle le cancer et c'est factuel. Alors, on peut dire tout ce que l'on veut, que les chercheurs ne savent pas de quoi ils parlent, les médecins non plus, les ingénieurs non plus, enfin ce sont eux qui ont quand même fait voler les avions et ce ne sont pas les gens dans une salle. Je vous remercie quand même de vous être déplacés, mais je crois beaucoup à la santé des gens. Tout ce qui va vers la santé, quel qu'en soit le prix, je serais toujours pour. Merci de votre attention.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci à vous.

**M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi**

Bonne soir e et bonne fin de travaux. Je suis d sol e, je dois partir. Au revoir.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci. Je reprends le micro.

**Mme Paola OROZCO-SOU L, pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Vous avez encore des questions auxquelles il faudrait apporter des r ponses ; s’il vous plait, on avance vite. La question des membranes qui est une question cl  : quid, puisque le producteur premier s’est arr t , du second si jamais il venait effectivement   faire ce projet ?

**[Intervenant non identifi  2:05:58]**

Pour M ry-sur-Oise, parce que je suis un peu le r gional de l’ tape, je suis du d partement du Val d’Oise. Donc, je vais rassurer madame, l’usine de nanofiltration de M ry-sur-Oise fonctionne et fonctionne toujours avec les m mes membranes qui sont effectivement nord-am ricaines, comme le sont d’ailleurs les diff rents types de membranes que nous pourrions utiliser dans le cadre de l’osmose inverse basse pression ou de la technique membranaire, non plus   10-9 m tres, mais   10-11 m tres ; c’est la diff rence entre la nano et l’osmose inverse basse pression. Sur cette renationalisation des productions, vous savez, cela m’inqui te d’ailleurs un peu plus que l’on ne soit pas capable de faire les m dicaments en France que les membranes.

**Mme Paola OROZCO-SOU L, pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

La question n’est pas forc ment de la renationalisation de la production des membranes, mais plut t de savoir comment on s curise l’approvisionnement de ces membranes. Est-ce que c’est bien votre question, madame ? Voil , donc c’est une question de s curisation de l’approvisionnement des membranes.

**[Intervenant non identifi  2:06:59]**

On la s curise par la diversit  et M. RICHET pourra... elle est d’ailleurs beaucoup plus grande avec l’osmose inverse basse pression qu’avec la nanofiltration. Ensuite, sur les membranes, cela fonctionne, c’est toujours l , on vend toujours de l’eau nanofiltr e   la commune voisine de Cergy-Pontoise qui ne fait pas partie du syndicat. Je raconte quand m me un petit peu l’histoire, on les a d pann s de 5 millions de m tres cubes par an parce qu’ils avaient des travaux et ils avaient une rupture de capacit . Ils ont dit « maintenant, c’est fini, on reprend notre eau », sauf que les usagers, au bout de deux mois, ont dit « non, on ne veut pas de cette eau, remettez-nous la bonne eau » et donc on continue maintenant   alimenter des quartiers de Cergy-Pontoise avec l’eau de M ry-sur-Oise qui fonctionne toujours avec la nanofiltration. Pour RTE, cela a  t  r pondu, cela ne concerne pas M ry-sur-Oise puisque M ry-sur-Oise a une alimentation  lectrique qui peut  tre consid r e comme s re et redondante, ce qui n’ tait pas le cas   ce jour des deux usines principales de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne.

**Mme Paola OROZCO-SOU L, pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Merci. Est-ce qu’il y aurait des compl ments ? S’il vous plait, soyez vraiment tr s rapides, 30 secondes et ensuite un dernier tour de table d’une minute pour tout le monde et on passe aux travaux.

**M. Adrien RICHET, SEDIF**

Pour pr ciser que, les fournisseurs de membranes, c’est une question importante. Il y en a effectivement aux  tats-Unis, il y en a aussi au Japon. Ce qu’il faut voir, c’est que ce sont de grandes multinationales qui sont install es un peu partout dans le monde, qui ont des bureaux depuis 50 ans en Europe avec des centres de recherche, des usines de production, donc nous ne sommes pas du tout inquiets sur le fait de ne plus trouver de membranes, surtout que ce sont des membranes qui sont utilis es dans plusieurs domaines. Donc, ce n’est pas inqui tant. Il est plut t logique qu’  M ry-sur-Oise, o  cela fait 20 ans... C’est comme une marque de voiture, cela fait 20 ans que c’est le m me type et la m me marque de membranes, ces membranes  voluent et plut t dans le sens d’ tre de plus en plus performantes, c’est- -dire d’arr ter le mieux possible en consommant le moins possible. Donc, c’est normal, au bout de 20 ans, ils ont des membranes qui sont plus performantes et donc ils ne vendent plus les membranes d’il y a 20 ans. Sur M ry-sur-Oise, on va pouvoir changer les membranes sans avoir des investissements importants ; il faut juste changer les cartouches membranaire qui se changent de toute fa on r guli rement.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci beaucoup. Alors, on va recueillir les trois derni res questions et apr s on passe   la phase de travail sur table. La dame ici m'avait d j  demand  le micro avant. Merci,   vous.

**Mme Yvonne ZODO**

Merci beaucoup. Je m'appelle Yvonne ZODO, je suis pr sidente d'une association   Choisy-le-Roi et je vais vous poser une question qui va para tre simpliste   certains, mais je la pose en tant que consommatrice. Je ne bois que de l'eau plate, l'eau plate de Choisy, je n'en ach te jamais, donc je tiens beaucoup   la qualit  de l'eau que je vais boire. Je voulais poser une question, on parle beaucoup de s cheresse et je voudrais savoir si vous avez d j  ressenti des effets de la s cheresse   l'usine de Choisy-le-Roi et si, en cas de d bit moindre, il y a plus de polluants    liminer. Je pense que vous avez d j  fait une projection dans le temps et je voudrais savoir si cet effet de s cheresse ou autre s'est d j  fait ressentir dans votre usine.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci beaucoup, madame. Une deuxi me question l -bas.

**M. Thomas DECAUX**

Merci beaucoup. Bonsoir, j'habite Saint-Maur-des-Foss s et j'ai appris que l'eau que je buvais venait de la Seine et c'est pour cela que je suis l  ce soir. On a vu pas mal de chiffres parler de l'environnement, mais je n'ai pas vu d'empreinte carbone li e   l'investissement ni   ce que cela allait pouvoir g n rer, le co t d'entretien et d'utilisation. J'ai bien vu que cela consommait plus d' lectricit , mais je ne sais pas si cela  met plus de CO2 ; j'imagine que oui. Donc, si jamais ces  l ments pouvaient  tre pr cis s.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci beaucoup. Une derni re l -bas. Les deux derni res, OK.

**M. Fatah AGGOUNE, Adjoint au maire de Gentilly**

Bonsoir, Fatah AGGOUNE, pr sident de la r gie de la Seine et de la Bi vre et aussi  lu   la ville de Gentilly. J'avais une question plus pour vous, maitre. Vous avez  voqu  tout   l'heure la question du d bat sur le pollueur-payeur et cela l ve un doute juridique que j'aurais en t te. Si le SEDIF purifie l'eau et prend du concentrat, est-ce qu'il devient pollueur quand il rejette ?

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci pour la question.   vous.

**M. Dominique LANO **

Dominique LANO , je suis  lu dans une ville qui a quitt  le SEDIF pour un certain nombre de raisons qui nous donnent tout   fait raison quand on voit la mani re de mener les d bats. Ma question est simple et un peu dans la prolongation de ce qui a  t  pos  pr c demment. On a vu dans les  valuations sur la question de la forte hausse de la consommation d' nergie et on le voit bien, c'est tr s net dans le document. Par contre, dans les  conomies attendues, il y a une esp ce de flou artistique qui renvoie   une  tude. J'ai  t  prendre un peu de temps cet apr s-midi pour lire les annexes et ainsi de suite et il y a quelque chose qui m'a surpris. Puisqu'on a d j  cela avec des calculs tr s alambiqu s sur les  conomies ph nom nales alors qu'on a une grande certitude, en termes d' nergie, qu'il va y avoir plus de consommation alors qu'il y avait une chose assez simple... J'aurais voulu avoir des  valuations sur ce qui se fait dans le bassin de M ry-sur-Oise et RTE pourrait peut- tre... Enfin, ce n'est pas RTE, mais c'est plut t... Excusez-moi, je vais parler EDF, on va parler en ancien franc, c' tait quand m me plus simple. Puisqu'il y a d j  en place un syst me de filtration bien plus performant, je voudrais savoir si l'on avait r ellement des  conomies d' nergie pour les usagers et les m nages. Ce qui est dans le dossier, je vais vous f cher, mais c'est un peu comme la publicit  qu'on a vue tout   l'heure, c'est un peu l ger en termes d'explications.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci. On va r pondre. La premi re question concernait la s cheresse...

**Mme Paola OROZCO-SOU L, pr sidente de la Commission particuli re du d bat public**

Et notamment la qualité de l'eau concernant les polluants dans cette période de sécheresse. Deuxième question – je répète, comme ça on évite de revenir – sur l'empreinte carbone du projet, si l'on peut résumer votre question, monsieur. La troisième question est vraiment un point juridique : est-ce que le SEDIF devient pollueur au rejet de ces concentrats ? La quatrième question : quelles sont les réelles économies d'énergie des usagers par rapport aux bénéfices décrits dans le dossier du maître d'ouvrage. Allez-y, s'il vous plaît, et vraiment soyez concis pour que nous laissions ensuite le temps au public pour travailler en sous-groupes.

**[Intervenant non identifié 2:14:42]**

Je vais répondre à la question de la sécheresse. Nous suivons bien sûr, au travers des arrêtés-cadres préfectoraux, la situation de sécheresse. Sur la Seine, plus particulièrement à Choisy-le-Roi, nous ne sommes pas inquiets puisque la Seine est soutenue par les Grands Lacs de Seine qui sont remplis entre 85 et 95 % aujourd'hui, donc ils vont soutenir le débit d'étiage. Par rapport à la pollution, effectivement, en cas de plus faible débit, il peut y avoir une concentration supérieure de micropolluants et on lance en ce moment une étude avec le BRGM sur nos trois ressources pour évaluer l'évolution de la qualité et de la quantité de l'eau au droit de nos prises d'eau à un horizon 2040-2050 pour réfléchir aux effets du réchauffement climatique.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci bien. La deuxième question sur la production de nitrite carbone.

**Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF**

Sur le sujet de l'empreinte carbone, dans l'étude qui a été réalisée par le cabinet In Extenso Innovation Croissance qui est jointe dans la bibliothèque du débat, vous avez la première estimation de l'empreinte carbone qui a été réalisée sur le projet. Ce qui a été conclu à l'issue de cette étude, c'est que les gains en termes d'équivalents CO2 générés par l'adoucissement de l'eau viendraient compenser les émissions liées à la construction et au fonctionnement du bâtiment. Bien évidemment, c'est une toute première estimation et cette estimation va être à nouveau réalisée une fois que l'on va s'engager dans le projet. Donc, l'entreprise qui sera chargée de la conception-réalisation du projet, sur la base de son projet, réalisera à nouveau une étude d'empreinte carbone pour la phase chantier et pour la phase d'exploitation.

[Intervention hors micro inaudible]

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

C'était sur l'empreinte carbone ; c'est lié évidemment, bien sûr. Tu peux répondre aussi à la question sur la consommation énergétique ?

[intervention hors micro inaudible]

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, je vous donne le micro pour que vous puissiez exprimer cette information, si vous le souhaitez.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Attends, on répond d'abord aux autres questions et après il faudrait passer au travail à table. La troisième question concernait Mme LEPAGE.

**Mme Corinne LEPAGE, SEDIF**

Oui, la troisième question était pour moi, si j'ai bien compris. Lorsque le SEDIF va retirer le concentrat, il va faire une opération de dépollution, il va traiter partiellement ce concentrat et il va ensuite rejeter ce qui reste ; en l'état actuel des choses, c'est ce qui est prévu. Oui, il est détenteur. Bref, on ne va pas tourner autour du pot, quand vous rejetez des produits dans l'eau ou dans l'air, vous polluez évidemment. C'est clair, sauf que ce sera moins que la pollution qui était préexistante.

[intervention hors micro inaudible]

Non, c'est vrai puisque vous aurez moins de produits dans le concentrat qui aura été préalablement traité. Le sujet est de traiter toutes les micromolécules qui sont aujourd'hui dans nos eaux. L'idéal serait évidemment que ce soit complètement traité, je suis complètement d'accord avec vous, et que ce ne soit pas rejeté, je suis d'accord là-



dessus. Mais, encore faut-il que ce soit possible. J'en ai pour 30 secondes. Quand par exemple on s'attaque aux PFAS, monsieur, qui sont quand même un sujet montant et extrêmement important, pour l'instant nous n'avons aucune solution technologique pour traiter les PFAS qui sont considérés comme des polluants éternels. Donc, comment fait-on ? Vous voyez ? Je suis comme vous, pour moi l'idéal serait qu'il n'y ait plus rien du tout, mais encore faut-il pouvoir le faire. Il y aura une réduction et, si nous pouvons faire mieux, nous ferons mieux, c'est tout à fait clair et c'est le sens de ce que je souhaite conseiller au SEDIF. Mais, il y a ce que l'on peut faire techniquement et puis ce que l'on ne peut pas faire, monsieur. Juridiquement, pour répondre à votre question, j'ai répondu simplement et honnêtement.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci. La dernière question concernait, si je ne me trompe pas, les économies énergétiques pour les usagers.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

J'avais juste un petit complément sur le concentrat. Ce que disait Maître LEPAGE est vrai puisque c'est de l'eau qui sera passée sur nos charbons actifs qui vont épurer une partie des micropolluants qui sont bloqués sur les charbons actifs. Donc, les concentrats, en termes de quantité de micropolluants, ont moins de micropolluants que ce qui a été prélevé dans la ressource.

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

S'il vous plaît, sur les économies d'énergie et on passe au travail sur table tout de suite.

**M. Yannick PETILLON, SEDIF**

On n'avait pas répondu sur l'interconnexion qui est une réponse qui était restée en attente. On a le cas pratique de Méry-sur-Oise. Pour l'instant, le périmètre du SEDIF n'a pas une eau de la même qualité sur tout son périmètre. L'eau de Méry-sur-Oise est par exemple légèrement plus douce que les autres eaux. Cela ne nous empêche pas du tout de faire des secours intercentres, de transmettre de l'eau à Cergy-Pontoise et ce sera comme cela à l'avenir également ; on pourra toujours secourir les traiteurs d'eau et les distributeurs d'eau voisins.

**[Intervenant non identifié 2:20:56]**

J'ai bénéficié, à partir de 1999 et 2000, de l'eau de Méry-sur-Oise. C'est vrai qu'on n'a pas été demandé s'ils avaient fait des... Mais, je vais vous donner mon cas personnel. J'avais un adoucisseur d'eau dans la cave de mon pavillon, je n'ai plus d'adoucisseur d'eau, et cela coûte cher à faire fonctionner.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

OK, merci. Alors, on passe à la deuxième phase de travail d'aujourd'hui que l'on avait prévue de faire ensemble. C'est le travail sur table avec les autres concitoyens, les autres participants. Nous avons une demi-heure pour travailler ensemble et après nous ferons une séance plénière pour partager les résultats du travail que vous aurez fait ensemble avec les autres. Je vous souhaite de bons échanges et de belles discussions. Puisqu'il y a des tables où il y a moins de monde, s'il y a quelqu'un qui pouvait rejoindre la table tout au début, ici, par exemple. Laurent, est-ce qu'il y a quelqu'un à ta table qui peut rejoindre la table ici devant ? Tu as beaucoup de monde et là il n'y a que 5 personnes. C'est justement pour avoir la possibilité d'avoir des échanges plus riches avec plus de points de vue partagés. Bon, comme vous voulez.

*Ateliers de groupe de 20h58 à 21h32.*

Mesdames et messieurs, il est 21 h 30, nous passons à la phase conclusive en plénière. Je vous prie s'il vous plaît de vous asseoir, je vais demander à chaque rapporteur ou rapporteuse de s'approcher, s'il vous plaît. Nous passons à la session en plénière. Mesdames et messieurs, on va faire un dernier effort, il est 21 h 30, on va partager les résultats de travail. Je vous demande de vous asseoir, s'il vous plaît, et je demande aux rapporteurs et rapporteuses de s'approcher avec le canevas pour partager avec le reste des citoyens les résultats de travail. Nous allons commencer. Merci, Laurent. Madame la Présidente de la Commission est en retard, alors je demande aux facilitateurs et aux rapporteurs de s'approcher avec le canevas. Chaque groupe aura 4 minutes pour présenter un des sujets qui ont été traités, le sujet le plus important. Le choix est libre. On peut commencer par le groupe à ma gauche. Madame ? Est-ce que tu peux montrer le canevas, François, pour que le reste du monde puisse le voir ? Venez ici.

**Mme Hancès SASU, 15<sup>ème</sup> adjointe au maire de Choisy-le-Roi**

Je ne me souviens pas de toutes les questions.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Il faut choisir un thème.

**Mme Hancès SASU, 15<sup>ème</sup> adjointe au maire de Choisy-le-Roi**

Un thème ?

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Il faut choisir le sujet le plus important. Choisissez le thème qui vous a fait débattre le plus peut-être, le plus intéressant à partager.

**Mme Hancès SASU, 15<sup>ème</sup> adjointe au maire de Choisy-le-Roi**

Je pense que la question portait beaucoup sur les bénéfices du projet et les questions qui tournaient autour de ce thème, notamment dans la communication des bénéfices du projet, donc les bénéfices individuels et collectifs : moins de bouteilles d'eau en plastique, quelle communication autour de la responsabilité collective, notamment faire une douche au lieu d'un bain, il y avait toutes ces questions. Également, quelle condition pour avoir une eau de qualité ? Notamment, quel contrôle de la présence du chlore ou d'autres polluants après le projet ? Est-ce que du calcaire ou du chlore ne risque pas néanmoins d'être transporté à travers les canalisations existantes ? Il y avait cette inquiétude sur les dépôts de calcaire. Pour synthétiser, il y avait une interrogation autour des machines à laver actuelles. Par exemple, si elles sont déjà contaminées par le calcaire, quel intérêt de ne plus avoir de chlore si les appareils ménagers utilisés actuellement sont détériorés ? Et surtout, quel coût pour les ménages ? Est-ce qu'ils vont devoir racheter une machine à laver ? Voilà, cette interrogation, pour synthétiser sur le thème.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Je vous remets le canevas et on passe au deuxième groupe, François. OK, merci.

**M. Richard DOMPS, Conseiller municipal de Fresnes**

Il y a eu quelques débats avec des avis différents puisqu'on avait 2 personnes de la Coordination Eau et, 4 ou 5 personnes je dirais normales et puis moi qui était plutôt pro-SEDIF. Vous voyez, c'était un petit peu mouvementé, mais j'ai essayé d'être objectif et je pense qu'ils pourront le reconnaître. Nous avons surtout traité le problème des travaux de l'usine, problème des travaux dans un quartier reculé ; inquiétude sur les traversées T9, T7 et TVM par RTE et aussi pour la voirie ; amener des matériaux par bateau semble difficile à cause de la SNCF pour un intervenant, les autres pensent que c'est facile. Est-il envisageable d'utiliser les réseaux abandonnés pour le nouveau réseau RTE ? On pense qu'il y a peut-être des réseaux qui ne sont plus utilisés et que l'on pourrait peut-être utiliser. Voilà, c'est tout.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Laurent, c'est à toi, je te demande aussi de le photographier. On passe au troisième groupe. Vous pouvez monter, comme cela tout le monde vous verra.

**Mme Léa CHEVALERIAS-ADOUANE**

Bonsoir. Nous sommes la table juste là-bas. Nous sommes des habitants de Choisy, de Saint-Maur aussi, dont deux élus de Choisy. Nous voulions savoir s'il y avait eu d'autres procédés qui avaient déjà été étudiés ou non avec les avantages et les inconvénients pour chacun, pour l'usine qui va être agrandie. Et la présentation du projet, les points forts, les avantages. On n'a aucun point négatif qui a été relevé. L'analyse ne peut donc pas paraître vraiment objective si l'on n'a pas non plus les inconvénients, il faut toujours que ce soit assez équilibré. Quels sont les inconvénients d'un tel projet ? C'est vraiment la question finale. Est-ce que le gain de qualité va être plus bénéfique que le coût financier, énergivore, etc., sur la facture finale ? N'est-il pas envisageable d'améliorer l'usine existante plutôt que de faire tous ces travaux ? Voilà.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. On passe à un autre groupe. OK, venez. Vous n'avez pas le canevas, vous avez noté vos questions sur un papier, OK.

**M. Jean-Claude OLIVA, Coordination Eau Île-de-France**

Deux ou trois questions. La première est sans doute la question de la sobriété énergétique qui nous a animés. En fait, d'un côté, ce dont on est sûr, c'est qu'avec ce projet on va consommer beaucoup plus d'énergie. On a deux usines qui vont consommer ce que consomment aujourd'hui trois usines. Donc, il y a une consommation d'énergie en plus, c'est sûr. Face à cela, on nous dit qu'il va y avoir une baisse de la consommation d'énergie et c'est très hypothétique. On n'a pas d'étude qui le démontre, on n'a rien de sérieux, on a des études qui ont été faites par In Extenso, par Deloitte, etc., qui nous disent en même temps « oui, on a fait ces études à partir des données que le SEDIF nous a communiquées ». Pour nous, ce n'est pas suffisant ; nous demandons une étude indépendante sur ces sujets. L'autre question est sur les polluants qui sont rejetés dans les cours d'eau. Nous pensons que les pires des polluants vont être rejetés puisqu'on nous dit que c'est une technologie pour aller plus loin et pour traiter plus ce qui n'est pas traité aujourd'hui. Mais, ce que l'on va rejeter, c'est ce qui va être traité avec la technologie d'aujourd'hui, pas ce qui va passer dans la membrane d'osmose inverse. Donc, on va rejeter les pires polluants. C'est pareil, nous voudrions avoir une étude sur l'impact réel dans les rivières de ce qui va se faire avec ce projet. Troisièmement, je continue sur cela, c'est le côté sanitaire. En fait, il y a une espèce d'occultation quand on nous dit « filtration »... C'est trop long ? Je finis sur le sanitaire.

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Je vous rappelle que le temps par table est compté, juste cela.

**M. Jean-Claude OLIVA, Coordination Eau Île-de-France**

Sur la filtration membranaire haute performance, en fait, il y a deux technologies qui sont utilisées :

- L'osmose inverse et là on a de l'eau déminéralisée.
- La nanofiltration qui apporte les minéraux.

Mais, la nanofiltration n'apporte pas que les minéraux. Elle apporte aussi les perturbateurs endocriniens qui passent à travers la nanofiltration. Donc, il y aura toujours des perturbateurs endocriniens. Je vous rappelle une chose que les biologistes nous disent tout le temps, c'est que l'effet des perturbateurs endocriniens n'est pas en fonction de la dose. Le problème sanitaire n'est donc pas résolu avec cette technologie très coûteuse.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. On passe au 5<sup>ème</sup> groupe.

**M. Sylvain MAILLER, Conseiller municipal Chevilly-Larue**

J'étais à une table où nous étions peu nombreux, mais nous avons eu un débat assez riche qui a porté un peu sur toutes les thématiques : économie, environnement, sanitaire, etc. Comme il est demandé de retenir un thème, je vais vous parler de ce que nous avons dit sur l'aspect environnemental. Il y avait deux sujets qui inquiétaient ou posaient question. D'une part, il y a des aspects écologiques sur lesquels nous n'avons pas bien compris ce qu'il se passait, en particulier les membranes, leur devenir, les polluants qu'elles pouvaient contenir ou pas et aussi les rejets dans la Seine et l'impact possible en aval de la Seine. Est-ce que cet impact est fort ou pas ? Nous n'avons pas tellement compris et ce n'était pas tellement abordé. Est-ce qu'en situation d'étiage ces concentrats peuvent avoir un impact important dans la Seine ou pas ? Cela ne semblait pas très fortement examiné. Toujours sur l'aspect environnemental, comme cela a été dit par la table précédente également, il y a une inquiétude sur un coût énergétique et donc environnemental important et certain qui est à mettre en balance face à des économies incertaines de type baisse de consommation de l'eau en bouteille qui sont des comportements qui sont quand même difficiles à prévoir, les gens n'étant pas des machines régies par des équations physiques. Donc, cet aspect était quand même assez incertain, voire pouvait sembler flou. Comme interrogation, il y avait aussi deux sortes d'interrogations sur le côté sanitaire et environnemental. Si ce projet n'est pas mis en place, que peut-on faire pour réduire les micropolluants qui peuvent avoir un effet sur la santé ? Peut-être que cela peut amener à une question que nous avons eue en toute fin de discussion. Peut-être qu'en investissant plus pour de la prévention que les sommes qui ont été mentionnées en introduction, c'est-à-dire de l'ordre d'un millième de ce qui serait

d pens  pour la mise en place de ce projet technologique, peut- tre que cela permet aussi d'apporter une partie de solutions alternatives pour ces questions de micropolluants. Merci.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci   vous, merci beaucoup. On passe au 6<sup> me</sup> groupe.

**M. Nicolas SERVERA**

Bonjour. Sur notre table, nous  tions tous Choisyens, dont des riverains. Tous les th mes nous ont int ress s et concern s, mais je vais aborder le th me des travaux. Il a  t  abord , mais je vais aborder ce th me   d faut de pouvoir tous les aborder. Donc, on se sent concern  par l'impact des travaux, notamment du trafic routier sur la voirie, sur les diff rents ouvrages d'art qui sont sur le chemin des engins de travaux publics. Nous attendons d'avoir des r f rents bien identifi s qui nous permettraient   nous riverains de nous signaler et d' tre pris en compte. Nous attendons aussi d'avoir une information sur les impacts des travaux sur la circulation et donc sur notre cadre de vie. Voil , merci.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci.

**M. Michel NAMY**

Bonjour. Alors, l'avantage de passer en dernier est que l'on va parler que de ce que personne n'a abord .

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Super ! Tr s bien !

**M. Michel NAMY**

Nous avons eu les m mes d bats que tout le monde, en gros, et c'est pour cela que je dis cela. Les questions diff rentes sont :

- Quelles autres alternatives et quels autres sc narios ont  t   labor s et compar s pour prendre cette d cision de passer   l'osmose inverse ou   la nanofiltration ?
- Pourquoi r nov r M ry-sur-Oise puisque cela marche si bien ?

Ensuite, autour de la d mocratie et de l'information citoyenne, vu que nous avons laiss  nos coordonn es, est-ce que nous allons  tre contact s quand il y aura des mises   jour et des documents nouveaux qui viendront ? D'autre part, puisque nous avons la chance... Nous  tions la moiti  d'Alfortville et l'autre moiti  de Choisy. La moiti  d'Alfortville a un maire qui est vice-pr sident du SEDIF, vice-pr sident du GPSEA qui a la comp tence pour la distribution d'eau, mais les Alfortvillais n'ont jamais  t  tenus au courant de ce projet. Est-ce que, de par nous-m mes, nous pouvons organiser avec la CNDP une r union publique dans notre ville ? Voil , je pense que ce sont les choses... Ah si ! Comment sont recycl es les membranes et comment sont nettoyy es les membranes ? Comment sont g r s les d chets qui d coulent forc ment de tout cela ?

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci beaucoup.

[intervention hors micro inaudible]

**M. Michel NAMY**

Oui, pour les travaux RTE, quel est l'impact des travaux sur l'emploi local et le contr le  ventuel de toute la sous-traitance dont on sait que RTE est friand ?

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particuli re du d bat public**

Merci beaucoup. Merci tout le monde pour ce d bat et ces contributions tr s riches. Je voudrais demander de passer la derni re slide o  vous avez les prochaines rencontres. Le 13, samedi, il y a le d bat mobile au Printemps des transitions. Le 16, il y aura la deuxi me rencontre de proximit    M ry-sur-Oise. Le 24, la rencontre de proximit    Neuilly-sur-Marne. Donc, on enchaine les rencontres de proximit  et apr s il y aura encore des d bats mobiles, des ateliers citoyens et d'autres  v nements qui seront mis dans le calendrier dans les prochains jours.

d bat public organis  par

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Un dernier point. Merci encore pour votre présence et votre participation. Demain 10 mai est organisé un atelier sur les alternatives à ce projet, notamment avec les opérateurs de l'eau. Ensuite, toutes les questions qui n'ont pas été posées ce soir ou qui surviennent après les échanges de ce soir peuvent tout à fait être posées sur le site internet du débat. Je vous invite soit à flasher le QR Code, soit à noter l'URL du site internet du débat. Ces questions obtiendront des réponses pendant le débat public, évidemment, le SEDIF s'y engage, mais également après ; elles seront toujours consignées. Enfin, vous avez des kits de débat, soit qui vous ont déjà été distribués... Si vous ne les avez pas, je n'ai pas de kit de débat pour vous montrer quelle est la différence.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

Ils sont sur la table dehors.

**Mme Paola OROZCO-SOUËL, présidente de la Commission particulière du débat public**

Merci, je vais en prendre. Soit effectivement qui sont encore sur la table. Cela répond à votre question, monsieur, car grâce à ces kits vous pouvez organiser des débats chez vous, entre amis, en famille, avec vos élèves si vous êtes enseignants, avec vos collègues si vous n'êtes pas enseignants, mais que vous travaillez ailleurs et également dans vos collectivités ou effectivement inviter et inciter vos élus à les organiser avec cet outil. Nous sommes là, comme je vous le disais au début, tout à fait à votre disposition pour vous accompagner dans l'organisation de ces débats chez vous, grâce à ce kit qui est à votre disposition. Merci encore pour votre participation et à très bientôt sur le site du débat, mais aussi aux autres rencontres. Au revoir.

**Mme Agnese BERTELLO, Commission particulière du débat public**

À bientôt, bonne nuit.